

6211-02-023

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. MICHEL GERMAIN, président

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN
DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE LA COMPAGNIE MINIÈRE IOC À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 mars 2015 à 14 h
Centre des congrès de Sept-Îles
513, avenue Brochu
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 18 MARS 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme LOUISE GAGNON. 2
Mme MARJOLAINE BEZEAU 26
Mme CHANTALE MALOUIN 47
Mme STÉPHANIE PRÉVOST 53

SUSPENSION

REPRISE DE L'AUDIENCE

Mme LOUISELLE DUFOUR 59
M. ALEX BOUCHARD 64
M. DENIS BOUCHARD 71

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 MARS 2015 À 19 H

SÉANCE DU 18 MARS 2015
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles*.

10

Cet après-midi, nous allons poursuivre le questionnement, donc, du public de la commission au regard du projet.

15

Je vais vous mentionner, comme je l'ai dit hier, nous allons contacter des personnes cet après-midi d'Environnement Canada et de Pêches et Océans Canada pour poser des questions en lien, notamment, pour Environnement Canada avec les boulettes de fer dans les sédiments et sur les aspects liés aux champs de juridiction d'Environnement Canada, notamment sur les oiseaux migrateurs donc.

20

Et par la suite, nous allons contacter Pêches et Océans pour en savoir plus long, notamment sur les aspects liés à la contamination des mollusques par exemple. Et on verra si Pêches et Océans a d'autres préoccupations, mais si Pêches et Océans peut nous expliquer la situation dans la baie de Sept-Îles concernant les mollusques.

25

Alors sans plus tarder, ce que je vais faire, je vais inviter, j'ai trois participants qui seulement sont inscrits au registre. Je vais inviter un premier participant, et pendant que nous allons permettre au participant de poser ses questions, nous allons prendre contact avec Environnement Canada et lorsque le participant aura fini de poser ses questions, nous allons poser des questions à Environnement Canada.

30

Donc, je signale aussi que le registre est toujours ouvert à l'arrière de la salle s'il y a d'autres personnes qui désirent s'inscrire.

35

Je rappelle également que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Harvey à l'arrière de la salle qui est notre coordonnatrice.

40

Mais entendu pour les questions, je demande aux participants d'éviter autant que faire se peut les préambules donc les seuls préambules sont ceux qui sont nécessaires à la compréhension de la question. Deux questions par intervention et des gens qui sont venus poser leurs questions pourront se réinscrire au registre.

Je rappelle également que les questions et les réponses doivent m'être directement adressées c'est pour éviter qu'il y ait des échanges trop rapides par exemple entre un participant et une personne-ressource.

45 Et je rappelle aussi d'éviter toutes remarques désobligeantes ou propos offensants, ceci pour maintenir un climat respectueux pendant la séance.

50 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
LOUISE GAGNON

LE PRÉSIDENT :

55 Je vais maintenant inviter madame Louise Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

60 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Madame Gagnon.

65 **Mme LOUISE GAGNON :**

Moi, c'est dans un but de voir un peu les effets cumulatifs. Je voudrais savoir si le port de Sept-Îles est la cause de tous les contaminants qui se retrouvent à ses quais puis s'il est responsable aussi des contaminants qui se retrouvent à ses quais?

70 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, nous allons diriger la question du côté du Port de Sept-Îles à Madame, je ne veux pas me tromper de personne, donc l'Administration c'est madame D'Auteuil.

75 Alors qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur la question des contaminants qui sont dans la Baie de Sept-Îles, c'est ça?

80 **Mme LOUISE GAGNON :**

S'ils sont la cause, et s'ils sont responsables de cette contamination?

LE PRÉSIDENT :

85 O.K. Alors, Madame D'Auteuil.

Mme MANON D'AUTEUIL :

90 Je voudrais seulement dire que la première des choses, la question est très large et très vaste donc très difficile de dire que tout ce qui se passe dans la Baie de Sept-Îles provient du Port de Sept-Îles. On n'est pas les seuls utilisateurs de la Baie.

95 Par contre, tout ce qu'on peut dire c'est que tout ce qui est à nos quais, on est propriétaire des infrastructures qui est le quai en tant que tel. Pour ce qui est des opérations qui se déroulent sur le quai, nous ne sommes pas des opérateurs sur les quais en tant que tels. Par contre, naturellement, on s'assure que tout ce qui se passe respecte la réglementation, mais nous ne sommes pas les opérateurs.

LE PRÉSIDENT :

100 La nuance est là donc. Dans la baie de Sept-Îles aussi on sait qu'il y a la présence de la Ville de Sept-Îles elle-même, il y a une aluminerie, donc on sait qu'il y a d'autres utilisateurs aussi qui peut-être utilisent des installations portuaires par exemple pour transiter l'aluminium. Donc votre question peut quand même être effectivement assez large.

105 **Mme LOUISE GAGNON :**

110 Je sais, c'est à ça que je m'attendais comme réponse. Mais si j'y vais plus spécifiquement comme aux quais des pétroliers donc, c'est Esso qui serait responsable des contaminants qui se retrouvent à ses quais s'il y avait des contaminants à ses quais ou ça serait Cliffs qui serait responsable des contaminants à ses quais si c'était les quais qui sont opérés par Cliffs, c'est ça que je comprends. Les sédiments contaminés, la responsabilité c'est l'opérateur du quai, c'est ça?

115 **LE PRÉSIDENT :**

Donc la question est plus précise. Dans le cas par exemple de sédiments contaminés qui seraient, disons aux quais des croisiéristes?

120 **Mme LOUISE GAGNON :**

Aux quais des pétroliers, on va y aller facile.

LE PRÉSIDENT :

125

Des pétroliers.

Mme LOUISE GAGNON :

130

Oui.

LE PRÉSIDENT :

135

Donc une installation qui appartient au Port pour les sédiments contaminés comment vous réagissez lorsque vous trouvez une contamination, est-ce que vous cherchez la source de la contamination?

Mme MANON D'AUTEUIL :

140

Pour répondre à la question concernant le quai des pétroliers qui est cité, effectivement, l'opérateur et toutes les installations qui sont sur le quai appartiennent à Esso. Donc, si advenant qu'il y aurait vérification pour la contamination ou qu'on veut faire un dragage et qu'on fait une caractérisation des sédiments, si advenant qu'on trouve quelque chose, naturellement le premier intervenant à qui on va parler c'est Esso puisqu'ils sont les utilisateurs du quai en tant que tel.

145

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Oui Madame Gagnon.

150

Mme LOUISE GAGNON :

155

On a fait plusieurs demandes d'accès à l'information au Port de Sept-Îles, vous savez, depuis quatre ans; dans le secteur du quai n° 1, du quai des pétroliers, du quai des croisiéristes, du quai Monseigneur Blanche, il y a des contaminations du sédiment qui sont, ce n'est pas de la petite bière, ça dépasse même les critères C des sols.

Comment on fait parce qu'on voit que le Port dit bien ce n'est pas moi, moi je ne suis pas l'opérateur, donc c'est Esso, mais Esso n'est pas assis ici, on ne le voit pas. Cliffs n'est pas assis ici non plus, on ne le voit pas. Donc, comment on fait pour, parce que là ces contaminants, on

160 suppose qu'ils se promènent un peu, les hélices de bateaux vont là-dedans, ça brasse, ça se déplace, il y a des courants, il y a des marées.

165 Mais je vous dis, c'est très sérieux les contaminations qu'il y a à ces quais, si vous voulez, vous pouvez demander au Port de Sept-Îles, les documents sur le quai Monseigneur Blanche du côté ouest du quai, ce n'est vraiment pas beau.

Le quai des croisiéristes, il y a eu des rejets terrestres parce qu'il n'était pas capable de rejeter aquatique.

170 Bon, qu'est-ce qu'on fait avec un secteur qui opérait le quai n° 1, quai d'IOC qui va dire sûrement ce n'est pas moi non plus. Bon, qu'est-ce qu'on fait avec ça? Qu'est-ce qu'on peut faire?

LE PRÉSIDENT :

175 On va adresser la question au ministère du Développement durable.

180 Donc le ministère suit normalement, hier, on a fait allusion que le ministère entretient un registre d'état de terrains contaminés. Lorsqu'on se retrouve à l'interface terre et eau, comme on est en présence un peu aux abords des quais, c'est quoi la juridiction, les responsabilités ou les suivis du ministère à cet égard?

M. MICHEL MICHON :

185 Je vous dirais que, on pourrait prendre le cas par exemple, en exemple, le cas de restauration qu'il y a eu au Port de Montréal où c'est les quais 103, évidemment on était dans le secteur d'administration portuaire fédérale, mais il y a quand même eu une restauration de sédiments essentiellement par les pétrolières puis c'est un projet qui avait été assujéti à la province.

190 Donc, c'était les pétrolières Esso, Shell, si je ne me trompe pas, qui avaient monté un projet de restauration de sédiments donc ce n'est pas comme si on n'avait pas de juridiction comme je vous dis sur le fond, en principe, de façon générale, c'est le gouvernement du Québec qui est propriétaire. Ça ne veut pas dire que les secteurs des ports fédéraux ne sont pas considérés comme plus un passif fédéral, si vous me permettez l'expression, il y a des sites contaminés dits plus québécois ou fédéraux.

195 Puis quand on parle d'administration portuaire fédérale, il y a une, si on veut, autrement dit, le cas que je vous parle au Port de Montréal, ne se serait pas réalisé peut-être sans l'intervention

200 d'Environnement Canada. On l'a fait en collaboration. C'est sûr que c'était un promoteur privé, ce n'était pas le Port qui agissait comme promoteur pour restaurer des sédiments.

205 Si on avait une problématique semblable ici à Sept-Îles, on n'est pas à évaluer ça là, actuellement, mais c'était effectivement un projet qui était assujetti, parce qu'on faisait du dragage sur plus de 5 000 mètres carrés à la procédure provinciale.

LE PRÉSIDENT :

210 Comme ce matin, on a fait la visite de terrain. On voyait des réservoirs entre autres de la compagnie Esso. Madame D'Auteuil, les réservoirs de la compagnie Esso, est-ce qu'ils sont sur un terrain privé ou si c'est un terrain qui appartient au Port?

Mme MANON D'AUTEUIL :

215 Comme j'ai mentionné hier, Esso est sur leur propre terrain donc il y a juste les installations de déchargement qui sont sur notre propriété dans le sens qu'ils utilisent notre infrastructure portuaire.

220 Donc, le quai nous appartient jusqu'à, on pourrait dire, le chemin là qu'on utilise pour aller à IOC que vous avez traversé. L'autre côté, c'est vraiment à Esso en propre, ce n'est pas à nous.

LE PRÉSIDENT :

225 C'est pour ça que je reviens avec ma question d'hier à savoir, est-ce que vous avez des dossiers dans la zone des réservoirs par exemple, il y a Esso, il y avait d'autres réservoirs, je n'ai pas pu identifier qui en était les propriétaires.

M. PIERRE MICHON :

230 On avait un complément de réponse à vous apporter, je vais laisser la parole à Michel Levasseur.

LE PRÉSIDENT :

235 Oui, Monsieur Levasseur.

M. MICHEL LEVASSEUR :

Merci, Monsieur le Président.

240

Historiquement, il y a trois pétrolières qui ont eu des installations au niveau du quai des pétroliers à Sept-Îles, pas loin des installations d'IOC. Il n'y en a plus qu'une aujourd'hui qui est Esso ou l'Impérial.

245

On a des informations sur son terrain, il y a des caractérisations qui ont été réalisées. Le terrain est effectivement contaminé aux hydrocarbures pétroliers C10-C-50.

250

Il y a des travaux qui ont été réalisés dans le cadre d'amélioration à leurs installations. Ils ont quand même décontaminé ou retiré des sols contaminés. Ils ont été gérés en fonction de la politique.

255

Là, je vous donne un aperçu un peu historique. Il y a encore des terrains contaminés, mais comme ils opèrent et qu'ils sont à l'intérieur de leur propriété, ils ont le droit d'opérer avec des terrains contaminés tels qu'ils sont là, en fonction de la politique du ministère.

260

Alors aujourd'hui si le terrain est de nouveau caractérisé qu'il serait contaminé, évidemment, la responsabilité n'est pas donnée à Ultramar. Ils ont fait des travaux de réhabilitation, ça serait l'entreprise en question qui aurait à prendre ses responsabilités.

265

Le troisième, c'est Shell. Shell n'est plus à Sept-Îles. Ils ont démantelé leurs installations. Il y a eu caractérisation des sols. Ils sont actuellement en train de réaliser des travaux de décontamination et ce n'est pas terminé.

Alors nous suivons actuellement ces dossiers.

270

LE PRÉSIDENT :

275

Est-ce que c'est possible d'avoir l'information de base, par exemple, là vous avez mentionné, il y a quelques années donc ces dossiers-là datent de quelle année, quels étaient les contaminants, ou quels sont les contaminants en cause, s'il y a d'autres choses que C10-C50, là vous parlez d'un ferrailleur.

M. MICHEL LEVASSEUR :

Huh hum.

280

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que maintenant ce sont des métaux ou si c'est encore des hydrocarbures, avoir un topo de chacun des dossiers et nous indiquer bien si le dossier est fermé, ou ouvert encore auprès du ministère.

285

M. MICHEL LEVASSEUR :

Actuellement... Oui...

290

LE PRÉSIDENT :

Pour que l'on ait une bonne idée de ce qui se passe dans ce secteur.

295

M. MICHEL LEVASSEUR :

Oui, en fait, il y a le site internet du ministère où on retrouve un lien pour le registre des terrains contaminés. Or, c'est sous la rubrique *Sols contaminés*, vous avez le registre qui est disponible.

300

Ce registre, évidemment, fournit les informations de base à savoir qui est propriétaire du terrain, quel est le terrain dans son cadastre, sa désignation cadastrale ou encore une localisation avec des coordonnées géographiques. Des fois, on a les deux informations. Vous avez évidemment le type ou les types de contaminants qui sont disponibles. Vous pouvez savoir si l'eau souterraine était contaminée ou si ce n'était que le sol ou les deux, des fois, c'est juste une problématique de sols contaminés dans certains cas, c'est l'eau souterraine a été affectée également. Et vous avez, évidemment, comme information, est-ce que le terrain a été réhabilité et quelle est, lorsque l'information est disponible, quelle est la qualité de la réhabilitation effectuée.

305

310

Et je dis lorsque l'information est disponible, le système en question, évidemment, est de plus en plus raffiné, on peut rentrer de plus de plus de données, mais à l'époque lorsque ça commencé, évidemment, on n'avait pas, bon, au départ on n'avait pas d'information sur Internet. On a développé ça assez récemment. Je pense que c'est le début des années 2000, si j'ai bonne mémoire. Les dossiers antérieurs à ça, plusieurs évidemment ont été archivés. Quand on parle des dossiers, si on prend les dossiers des années '80, très peu ont été inscrits au GTC après qu'ils aient été restaurés. Le GTC là c'est la Gestion des terrains contaminés, c'est un système informatique et duquel les données sont extraites pour être mises sur le site Internet du ministère.

315

320 Alors, ces dossiers-là, les dossiers plus anciens on ne les a pas toujours sous la main. Ils ont été archivés. Les dossiers les plus vieux que moi j'ai retrouvés sur le GTC ce matin pour pouvoir répondre à cette question, datent quand même de la fin des années '80. Ultramar si j'ai bonne mémoire c'est '88 ou '89. Alors on parle de 27 ans. Ça fait 26 années que je suis au ministère, je suis entré en '89 or ça donne 27 ans.

325 Et puis évidemment, lorsque ce sont de vieilles restaurations, on n'a pas nécessairement l'information à quel critère ont les a rétablies. Mais les dossiers plus récents, on l'a. On a certains dossiers, je me suis amusé à feuilleter un peu là, il y en a quelques-uns qu'on a ramenés au critère « B ». Pour des terrains industriels, c'est excellent.

330 **LE PRÉSIDENT :**

335 Ça nous donne une idée donc il y aurait eu trois dossiers à la connaissance du ministère de terrains contaminés dans le parc des réservoirs, donc ça nous donne une idée s'il y a eu migration via la nappe phréatique. Donc si ça pu atteindre la Baie de Sept-Îles, ce qu'on en comprend.

Mme LOUISE GAGNON :

340 Ce qu'on en comprend. Je n'ai pas compris l'explication du Port de Sept-Îles. Est-ce que les sédiments contaminés qui sont à leur quai, comme le quai leur appartient, si j'ai bien compris, les terrains sont à Ultramar, mais le quai appartient au Port de Sept-Îles, les sédiments contaminés qui se retrouvent à ces quais, est-ce que c'est eux qui ont la responsabilité de décontaminer ou ça serait l'opérateur?

345 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va reposer la question à Madame D'Auteuil.

350 **Mme MANON D'AUTEUIL :**

355 C'est sûr que tout ce qui est opération dragage, c'est le Port de Sept-Îles qui l'effectue. Ce que j'ai mentionné c'est que nous allons avoir une discussion parce que la question était à savoir quelle en est la cause, donc, oui, on va parler à l'opérateur, mais c'est sûr et certain que c'est le Port qui a la responsabilité de gérer et de s'assurer que ça soit fait adéquatement.

LE PRÉSIDENT :

Très bien alors.

360 **Mme LOUISE GAGNON :**

O.K.

365 **LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question s'il vous plait?

Mme LOUISE GAGNON :

370 Oui, oui, j'ai une deuxième question. Je voulais savoir, bon, le quai n° 1, je crois qu'il a été dragué au cours des dix dernières années, dans le dernier programme, c'est ça? C'est ce que j'avais compris. Est-ce qu'un rapport d'analyse environnementale du MDDEP qui date de 2004 concernait le quai n° 1?

375 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme LOUISE GAGNON :

380 Est-ce que le rapport d'évaluation environnementale des fonctionnaires qui a été fait, parce qu'il n'y avait pas eu de BAPE, ce rapport qui a été fait avant l'émission du décret, est-ce qu'il concernait le quai n° 1?

385 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. donc le précédent programme de dragage, donc, le rapport d'analyse environnementale du ministère, c'est ça?

390 **M. PIERRE MICHON :**

Je vais laisser Charles-Olivier Laporte répondre.

M. CHARLES-OLIVER LAPORTE :

395 Le Programme décennal de dragage 2004-2014, c'était le quai n° 2 et le bassin des remorqueurs qui étaient visés par cette étude d'impact.

400 **Mme LOUISE GAGNON :**

Huh hum.

405 **M. CHARLES-OLIVER LAPORTE :**

Il y a effectivement eu un dragage en 2010, mais il a été jugé que puisque ce n'était pas dans le Programme décennal, puis c'était des volumes inférieurs à 5 000 mètres carrés, c'était un certificat d'autorisation qui a été émis par la région.

410 **Mme LOUISE GAGNON :**

415 Sauf que c'était des sédiments qui étaient contaminés par exemple. Ce n'était peut-être pas beaucoup comme volume, mais c'était contaminé. Moi, j'ai un problème avec ça parce que je ne comprends pas, je me dis qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui si en fait quelqu'un, on peut... Je vais poser ma question autrement. Est-ce que par exemple, le Port de Sept-Îles pourrait ou encore IOC, peu importe, demander un permis de dragage pour 10 ans pour certains de ses quais puis dans le fond, il s'entend avec un fonctionnaire, fait signer un certificat d'autorisation, puis il fait d'autres choses, ça sert à quoi ce qu'on fait là, sinon?

420 **LE PRÉSIDENT :**

Bien là, c'est de l'opinion. Vous pouvez nous en parler dans un mémoire, vous comprenez. Ce qu'on sait, on a eu la réponse. La réponse peut ne pas vous satisfaire, mais c'est la réponse qui vous a été donnée. Alors on a jugé à l'époque que, étant donné que c'était un dragage complémentaire qui était inférieur à 5 000 mètres carrés, donc ils l'ont autorisé en vertu du certificat 22.

425 **Mme LOUISE GAGNON :**

430 Donc, c'est toujours possible.

LE PRÉSIDENT :

Oui, parce que ça c'est fait.

435 **Mme LOUISE GAGNON :**

Ça c'est fait. O.K.

440 **LE PRÉSIDENT :**

On doit comprendre et si vous voulez commenter la réponse, comme je vous invite à le faire dans un mémoire.

445 **Mme LOUISE GAGNON :**

450 Je vais très certainement le faire. Juste en annexe avec ça, je comprends, on a écrit au ministère pour savoir s'il y avait des certificats d'autorisation pour les transbordements de matériels de quai à bateau puis de bateau à bateau. Le ministère nous a répondu, non, il n'y a pas personne chez nous qui a un certificat d'autorisation pour ça. Je pense qu'il n'y en a pas au fédéral non plus, si je ne me trompe pas. Fait que dans le fond, personne encadre le transbordement, personne ne donne de permis au niveau des hauteurs de chute, de la qualité de l'air, la qualité de l'eau, personne n'encadre le transbordement de quai à bateau, c'est ça ma question.

455 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc quand on est de quai à bateau, lorsque des certificats d'autorisation sont émis pour permettre l'exploitation des installations. Donc on peut poser la question autant du côté du MDDLCC que du côté du Port. Monsieur Michon.

460 **M. PIERRE MICHON :**

465 Donc, avant l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement, évidemment, il n'y avait pas d'autorisation qui était octroyée à IOC. Depuis l'adoption de la LQE, la direction régionale s'occupe de l'exploitation de l'usine donc les nouvelles interventions, incluant le transbordement qui pourrait y avoir aux quais, sont couvertes depuis, si on peut dire là, l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

470 On n'a pas construit, je complète avec l'aspect évaluation environnementale qui pourrait être procédure. Il faut évidemment qu'il y ait une nouvelle usine pour que ce soit assujetti à la procédure. Donc, compte tenu que c'est une ancienne usine qui était là avant l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement, bien il y a eu une évolution en tenant compte des anciennes infrastructures.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Donc s'il y avait une réfection importante, ça serait assujetti à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi.

480 **M. PIERRE MICHON :**

Exactement.

485 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est ce qu'on doit comprendre.

Mme LOUISE GAGNON :

490 Puis du côté du Port, c'est la même chose?

LE PRÉSIDENT :

495 Du côté du Port, est-ce que vous émettez des autorisations formelles. Excusez-moi, Monsieur Michon.

M. PIERRE MICHON :

500 Oui, j'entendais le Port dans le sens quai-là, du côté du quai, autrement dit les exploitations incluent le transbordement, nous on couvre ces aspects-là.

LE PRÉSIDENT :

505 Je comprends. Du côté du Port de Sept-Îles.

Mme MANON D'AUTEUIL :

510 Effectivement, lorsqu'ils ont une opération qui vient s'installer, ils doivent avoir les autorisations provinciales comme monsieur Michon l'a indiqué, mais aussi du côté fédéral. Donc, naturellement, tous ces points-là sont vérifiés, validés et on s'assure qu'ils respectent les normes en vigueur.

LE PRÉSIDENT :

515 Donc, du côté du Port vous vous assurez en fonction des guides fédéraux que lorsque des permis sont requis, que l'opérateur va aller chercher le permis lorsque c'est requis? On sait que la procédure fédérale est différente de la procédure versus l'Article 22, bien entendu.

MME LOUISE GAGNON :

520

Ça veut dire comme le quai multi-usager qui est un nouveau quai donc il va avoir des certificats ou il y a eu des certificats qui ont été émis pour ce quai? C'est ça?

LE PRÉSIDENT :

525

Madame D'Auteuil.

Mme MANON D'AUTEUIL :

530

Dans le cas du quai multi-usager, c'est un quai fédéral, sur un terrain fédéral, donc il n'y a pas eu à être construit par le Port de Sept-Îles, donc il n'y a pas eu d'autorisation de la province. Par contre, ça a suivi toute la démarche fédérale par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

535

Par exemple, auprès de Transports Canada, j'imagine.

Mme MANON D'AUTEUIL :

540

On a Pêches et Océans, Environnement Canada qui ont travaillé sur le dossier principalement.

LE PRÉSIDENT :

545

O.K., très bien. C'est parce que les deux procédures sont assez différentes en substance.

Mme LOUISE GAGNON:

550

Donc, les anciens quais fédéraux n'en ont pas non plus. Les quais qui sont actuellement, excluant le quai multi-usager, ils n'ont pas de certificat d'autorisation non plus. Je pense au quai de Cliffs, au quai de la Relance, donc ils n'ont pas de certificats.

LE PRÉSIDENT :

555

Ça dépend l'année que ces quais ont été construits.

Mme LOUISE GAGNON :

560 Mais ça date, oui. Donc, ils n'ont pas de certificat d'autorisation non plus. Donc, il n'y a
aucun quai à Sept-Îles qui a besoin d'un certificat d'autorisation pour fonctionner. IOC c'est trop
vieux, c'est antérieur, ils n'ont pas d'usine. Puis le Port de Sept-Îles, bien c'est...

LE PRÉSIDENT :

565 Procédure.

Mme LOUISE GAGNON :

570 ...sa procédure. Donc, il y a aucun quai qui a un encadrement légal pour le transbordement
de quai à bateau ou de bateau à bateau.

LE PRÉSIDENT :

575 Je comprends donc à moins que Monsieur Michon nous corrige, mais à moins qu'il y ait un
autre quai qui est propriété privée à Sept-Îles où il y a des activités industrielles, donc on
comprend que compte tenu de l'âge et/ou de la procédure fédérale, qu'il n'y a pas
nécessairement de certificats d'autorisation qui ont été émis récemment, ce que je dois
comprendre.

580 **M. PIERRE MICHON :**

Je vais encore demander à Monsieur Levasseur de résumer un peu notre rôle vis-à-vis
d'IOC sur l'ensemble du cycle.

585 **M. MICHEL LEVASSEUR :**

590 Alors Monsieur le Président, le ministère de l'Environnement et la compagnie IOC ont
régulièrement des échanges sur les différents projets. Ça, je pense que je n'ai pas à cacher ce
fait-là. Lorsque la compagnie nous apporte un projet en nous disant, je dois faire tels ou tels types
de travaux, bien souvent la question qui nous est posée, c'est est-ce que j'ai besoin d'un certificat
d'autorisation? Et pour avoir fait quelques dossiers avec monsieur Lauzière, je prends le temps
d'examiner le projet et la réponse c'est toujours soit oui soit non en fonction de la réglementation
existante.

595 J'ai eu quelques dossiers où j'ai travaillé entre autres quand on parlait d'un petit
fonctionnaire qui a émis un CA, c'est moi ça en 2010. Et lorsque le projet m'a été présenté, on a
regardé les superficies draguées, on a regardé les caractérisations qui ont été réalisées. On a
également fait le lien avec la direction générale des évaluations environnementales pour s'assurer

600 que le projet était effectivement hors décret et on a analysé le projet en région en fonction des
critères en vigueur. Alors nous nous sommes assurés que les contaminants étaient, on a regardé
le degré de contamination lorsqu'il y avait des échantillons contaminés et on a établi avec IOC
quelle était la meilleure façon de gérer ces contaminants-là.

605 De façon générale, j'ai également des échanges dans le cadre de mon travail avec le Port
de Sept-Îles à l'occasion. On regarde également les projets, c'est certain que lorsque le Fédéral
est sur sa propriété, sur ses infrastructures et dans son champ de compétence, il n'y a pas de
certificat d'autorisation.

610 Madame D'Auteuil et moi, on a quand même des échanges régulièrement sur les projets et,
à l'occasion, il m'arrive d'influencer les projets ou de donner mes commentaires et que madame
D'Auteuil les reçoive.

615 Ça n'empêche pas que la loi s'applique, on va l'appliquer si elle ne s'applique pas, elle ne
s'applique tout simplement pas.

620 De façon générale, la différence entre un certificat d'autorisation qui suit un décret ou un
certificat d'autorisation qui n'est pas encadré dans le cadre d'un décret, il n'y a pas de différence
pour analyser les dossiers. Nous prenons le temps d'examiner le projet, d'examiner quelles sont
les normes en vigueur, de nous assurer que nos guides, nos façons de procéder, nos politiques et
ainsi de suite sont respectés. Évidemment, lorsqu'il n'y a pas de respect, nous discutons avec le
promoteur de façon à nous assurer d'apporter des mesures de mitigation adéquates. C'est ce que
nous faisons.

625 Également, lorsqu'un projet n'est pas sous la procédure de 31.1 de la Loi, donc il n'y a pas
d'étude d'impact ni d'audience publique, c'est la grosse différence, c'est l'aspect public du dossier
tout simplement. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

630 Très bien, je vous remercie. Ça vous va, Madame Gagnon?

Mme LOUISE GAGNON :

635 Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie avant d'inviter notre prochain participant, on m'annonce que monsieur Louis Breton d'Environnement Canada est en ligne donc, Monsieur Breton, bonjour.

640

M. LOUIS BRETON :

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

645

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous entendons bien. Alors les points que nous aimerions discuter avec vous, ça concerne bien entendu en premier lieu les boulettes de fer dans des sédiments.

650

Ça serait pour bien comprendre l'opinion d'Environnement Canada, qu'Environnement Canada a formulée par écrit à la suite des études complémentaires du promoteur concernant les boulettes de fer.

655

Ce qu'on retient c'est qu'il y a deux aspects : il y a le fer dans les sédiments actuels principalement au quai n° 1 et il y a la question d'un éventuel dragage de ces sédiments.

660

Donc, je décomposerais, en premier lieu, pour ce qui est des sédiments qui contiennent du fer actuellement, est-ce qu'Environnement Canada juge que la situation est problématique ou non problématique pour ce qui est des sédiments en place au quai n° 1, j'aimerais vous entendre.

M. LOUIS BRETON :

Je vais demander à ma collègue, Madame Brigitte Cusson, de répondre Monsieur Germain.

665

Mme BRIGITTE CUSSON :

Bonjour.

670

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

Mme BRIGITTE CUSSON :

675

Donc, bien à votre question, finalement, je pense que je mettrais en contexte dans lequel notre avis a été fourni au MDDELCC. Donc, c'était des documents qui nous ont été soumis dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact et des documents associés.

680 Ce qu'on a fait, c'est de soulever une préoccupation au niveau de la présence, particulièrement, de boulettes de fer dans un cas où ces éléments-là sont dragués, gérés en milieu aquatique donc nos avis n'ont pas été faits sur la présence de ces sédiments lorsqu'ils sont présentement en place près des quais, principalement quai n° 2, mais plus sur, dans le fond, la gestion de ces sédiments qui sera faite dans un éventuel rejet en eau libre.

685 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, est-ce que je dois en comprendre que pour les sédiments en place, vous n'avez pas de préoccupations particulières étant donné que vous n'avez pas émis d'avis sur ces sédiments. Donc, un sédiment demeure en place?

690 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

695 Bien, je pense que j'irais plus à dire que la demande d'avis qui nous a été faite par la province était sur un programme décennal de dragage et d'installation d'IOC à Sept-Îles donc c'est dans ce sens qu'on a formulé nos avis dans l'éventualité où des sédiments présentant des teneurs élevées en fer et présentant également du minerai, des boulettes, seraient dragués et qui devraient être gérés. Nos avis n'étaient pas sur la présence de ces sédiments lorsqu'ils sont en place, qui ne sont pas remaniés. Au besoin, on pourrait vous en produire un avis, mais dans le moment, ce n'est pas ça qu'on a produit.

700 **LE PRÉSIDENT :**

705 Ça serait, si c'est possible, ça serait intéressant de savoir, de connaître l'opinion d'Environnement Canada sur la présence du fer actuellement dans ce secteur. Selon l'analyse du promoteur, est-ce que c'est problématique ou pas? Bien entendu, maintenant, on va, donc si vous étiez capables de nous produire ça par écrit dans les prochains jours, ça serait apprécié.

710 Maintenant, si on revient à la question du dragage des sédiments dans l'état actuel des choses, quel est l'avis d'Environnement Canada, de façon précise, sur le devenir de ces sédiments, est-ce qu'ils devraient simplement être gérés en milieu terrestre ou est-ce qu'il devrait avoir des bioessais de faits dessus pour s'assurer que dans l'aire de dépôt il n'y aura pas de problème, c'est quoi l'opinion d'Environnement Canada en la matière?

715 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Bien, je commencerais par vous dire que j'ai pu écouter hier une partie des questions qui ont été posées puis les réponses qui ont été faites, puis je me rappelle le moment où monsieur

720

Pierre Michon a expliqué un peu l'utilisation des critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, des critères qui ont été développés conjointement entre le provincial et le fédéral.

725

Puis c'est sûr que le cas particulier des résidus de minerai, des boulettes qui se retrouvent dans les sédiments au Port de Sept-Îles, ça ne cadre pas nécessairement avec l'esprit des critères qui ont été développés pour la qualité des sédiments.

730

Donc, nous quand on a regardé les résultats de caractérisation jusqu'à maintenant, les teneurs qui ont été analysées pour certains échantillons, à notre avis, certains présentaient des teneurs suffisamment élevées pour soulever une préoccupation quant au rejet de ces substances dans un site aquatique en eau libre.

735

Puis si on va un peu avec l'esprit dans lequel a été développé les critères pour la qualité des sédiments, habituellement quand des teneurs dépassent le critère des CEO qui nous a été expliqué un peu hier, on doit en évaluer l'innocuité de ces sédiments avant d'envisager un rejet en eau libre.

740

Puis, nous, nos avis allaient à l'effet que, à notre avis, à des teneurs qui atteignent par exemple les 20,000 mg par kg, dans la littérature, il y a des données qui présentent des résultats qui démontreraient des effets sur les organismes aquatiques donc on recommanderait la réalisation de bioessais. Dans ce cas-là, avant d'envisager tout rejet en eau libre de ces sédiments puis nonobstant le fait qu'il peut y avoir également des impacts physiques au dépôt, par exemple, de ces boulettes qui ne présentent pas nécessairement la même granulométrie que le reste des sédiments dans un site de dépôt en milieu aquatique.

745

Je ne sais pas si c'est assez clair pour vous?

LE PRÉSIDENT :

750

Oui, à ce moment-là, ça confirme quand je fais la lecture, je vais être bien certain que la question des bioessais ressortait bien donc, je pense, que vous avez éclairci ce point-là.

755

Maintenant, je passerais à un autre sujet. Je crois que ça va peut-être concerner plus Monsieur Breton. Ça concerne les oiseaux aquatiques qui fréquentent la baie de Sept-Îles notamment, bien entendu, l'aire de dragage, mais surtout l'aire de dépôt. Ce qu'on aimerait avoir comme opinion d'Environnement Canada, premièrement, on sait que l'aire de dépôt est en partie, donc l'aire de dépôt autorisée pour les sédiments, est en partie située à l'intérieur d'une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, est-ce que c'est habituel d'avoir un chevauchement et le fait

d'avoir une aire de concentration qui est cartographiée, qu'est-ce que ça pose éventuellement comme restriction d'usage pour une aire de dépôt de sédiments dragués? Monsieur Breton?

760 **M. LOUIS BRETON :**

Oui, concernant le chevauchement des aires de concentration aquatique et d'autres activités, ce n'est pas nécessairement particulier à Sept-Îles de voir ce genre de chose. Souvent ces unités de concentration d'oiseaux aquatiques, ça été fait suite à des inventaires où par kilomètre de rivage, historiquement, on voyait de fortes concentrations et, à partir de là, on a déterminé ces zones-là, mais c'était nonobstant des activités qui pouvaient être faites dans ce secteur.

770 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce que j'en comprends c'est les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont des aires qui sont surveillées par Environnement Canada? C'est ça que je dois en comprendre donc il n'y a pas nécessairement des activités qui sont interdites.

775 **M. LOUIS BRETON :**

Je vous dirais que c'est conjointement par ce que le ministère Forêt, Faune, Parcs également, qui suit les oiseaux aquatiques et la faune en général, eux dans leur réglementation ont une définition des aires de concentration d'oiseaux aquatiques qui est propre au gouvernement du Québec.

Du côté du fédéral, ces zones-là c'est plus, si je peux dire, une forme d'unité de gestion qu'on a développée au fil des ans suite à nos inventaires pour identifier des secteurs où, historiquement, on voyait de fortes concentrations d'oiseaux aquatiques. Je vous dirais que ces zones-là sont de moins en moins suivies parce que les inventaires sont onéreux, mais on a gardé quand même ces secteurs-la et on continue à colliger de l'information, mais pas nécessairement sur une base régulière sur l'utilisation de ces secteurs.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Dans la littérature, on voit souvent la notion de ZICO, encore une fois pour les zones d'intérêt pour les oiseaux, si je compare ça aux ACOA, est-ce que les ZICO ça l'a un statut légal ou ça n'en a pas?

795 **M. LOUIS BRETON :**

800 Ça n'a pas de statut légal. C'est vraiment une unité de gestion du côté fédéral pour nous aider à prendre certaines décisions, certaines orientations au niveau de la conservation des oiseaux, mais ça n'a pas la même signification que du côté du Québec avec ces zones de concentration d'oiseaux aquatiques.

LE PRÉSIDENT :

805 Très bien, tout à l'heure on va régler les cas avec Environnement Canada. On va aller du côté du MRNF dans quelques instants.

810 Ce que j'aimerais savoir également concernant les espèces à statut particulier qui seraient suivies par Environnement Canada, est-ce qu'il y a des préoccupations particulières sur certaines espèces en lien avec le projet, qu'on pense à des espèces menacées ou à des oiseaux migrateurs?

M. LOUIS BRETON :

815 Actuellement, au niveau des oiseaux migrateurs qui seraient sur la liste des espèces en péril du Québec, parce que pour Environnement Canada, notre intérêt au niveau des espèces en péril va se concentrer, étant donné qu'on est sur des grands territoires, sur les oiseaux migrateurs. Je vous dirais, actuellement, généralement, on va porter une attention sur les aires de nidification comme on a un projet de dragage, soit au niveau du site de dragage ou site de dépôt, à l'heure actuelle, ce n'est pas des secteurs qui sont utilisés pour la nidification donc pour nous, 820 ça l'a moins d'importance, mais ça reste quand même des secteurs qui peuvent être fréquentés pour soit des aires de migration ou des sites d'alimentation, donc il reste quand même intéressant.

825 Actuellement, historiquement, on n'a jamais vu de problème dans le secteur de Sept-Îles et il y a très peu d'oiseaux migrateurs en péril qui séjournent sur les longues périodes. Souvent on peut parler à certaines espèces de canards que ça soit le garrot d'Islande où d'autres choses, peuvent être observés ou être présents dans le secteur, mais c'est des oiseaux migrateurs donc ils passent quand même une grande partie de leur cycle de vie à l'extérieur de la zone de travaux.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Ils sont relativement mobiles, ça veut dire qu'ils sont sur la surface de l'eau, c'est ce qu'on doit comprendre?

835 **M. LOUIS BRETON :**

C'est ça puis souvent ils vont peut-être être dérangés par les activités de dragage ou par les activités qui seraient au site de dépôt quand ils vont mettre les sédiments, mais il reste que ça va être un dérangement qui va être généralement de courte durée.

840

LE PRÉSIDENT :

De courte portée. J'aurais d'autres questions. À votre connaissance, bon, hier, dans les travaux, on a mentionné des travaux sur l'érosion des rives et des berges, la région de Sept-Îles, de Bernatchez. À votre connaissance, est-ce que d'autres références bibliographiques qui seraient intéressantes de consulter sur la dynamique sédimentaire dans la région de Sept-Îles? Si vous n'en avez pas en tête présentement, bien vous pouvez penser puis nous en envoyer.

845

M. LOUIS BRETON :

850

Je n'en ai pas en tête. Je vais vérifier, j'ai pris l'enjeu en note concernant les berges, mais je n'ai pas rien de récent sous la main concernant les travaux qu'Environnement Canada où on aurait collaboré sur la dynamique des berges dans le secteur. Mais je vais vérifier.

855

Je crois que madame Cusson aurait peut-être un complément si vous permettez, Monsieur le Président, à formuler.

LE PRÉSIDENT :

860

Oui. Madame Cusson.

Mme BRIGITTE CUSSON :

865

Si vous avez terminé avec mon collègue pour les aspects plus fauniques, oui, je voulais revenir un peu sur la partie sédiments.

LE PRÉSIDENT :

870

Allez-y.

Mme BRIGITTE CUSSON :

875

Donc, dans le fond, je voulais juste rappeler, je l'ai rapidement mentionné tantôt, que nos avis ont été fournis quand même dans un contexte de demande de la province à l'étape de ce qui appelle la recevabilité pour l'étude d'impact.

880 Donc, jusqu'à maintenant quand on a regardé les documents, c'était plus dans l'optique de soulever s'il y avait, à notre avis, un manque au niveau des données présentées ou des informations présentées pour s'assurer d'avoir tout en main pour pouvoir faire une bonne analyse plus tard au niveau de l'acceptabilité environnementale du projet.

885 Puis, juste mentionner que dans ce sens-là, nos avis ne représentent pas, à cette étape-ci, un avis final, ce n'est pas une conclusion, mais ça, ça va venir fort probablement après des discussions avec le MDDELCC. Des discussions vont probablement être nécessaires pour vérifier le cas particulier de la présence des boulettes de minerai si retrouvées dans les sédiments dragués parce que, on comprend que jusqu'à maintenant, on nous a présenté des résultats à caractérisation d'une zone d'étude puis qu'à chaque activité de dragage, il y aura des caractérisations d'effectuées puis des décisions prises en fonction des résultats observés. Cet à
890 ce moment là, qu'on pourra donner des avis plus précis.

LE PRÉSIDENT :

895 Très bien et de notre côté, si on pose des questions à ce stade-ci, c'est pour déterminer, par exemple, sur la question des boulettes de fer qui sont en place, est-ce que c'est un enjeu ou pas? Et bien entendu, la question bien si des boulettes de fer étaient draguées est-ce que c'est un enjeu et comment ces boulettes devraient être gérées à ce moment-là.

900 Donc le travail donc du BABE c'est de dégager des enjeux liés au projet. On comprend que le ministère, lui, dans les prochains mois va poursuivre son analyse environnementale du projet.

Mme BRIGITTE CUSSON :

905 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

910 Je vais aller du côté, Monsieur Breton, peut-être rester en ligne étant donné qu'on va aller du côté du ministère des Ressources naturelles, ministère des Forêts maintenant, excusez-moi, ministère des Forêts de la Faune et des Parcs. Madame Marjolaine Bessette.

915 Oui, alors si vous voulez nous donner un complément d'information concernant la faune.

Mme MARJOLAINE BESSETTE :

920 Oui, Monsieur le Commissaire. C'est que comme monsieur Breton a dit, l'application de la Loi au Québec pour les ACOA c'est nous au gouvernement du Québec, à mon ministère, donc c'est la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune dans le règlement sur les habitats fauniques, c'est un habitat qui est réglementé, qui est protégé. Donc, la superposition du site d'immersion en mer touche à deux ACOA. Puis par rapport aux mesures d'atténuation qui seront dans le projet, nous non plus, on ne voit pas de problématique particulière.

925 En tout cas, puisqu'on voit que les travaux se feront à l'automne, on ne voit pas d'impact majeur pour le projet de dépôt en mer dans le site d'immersion. Ça, on travaille en collaboration avec Environnement Canada à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

930 Si je comprends bien, en fonction de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, est-ce qu'une autorisation est requise en vertu de cette Loi pour faire l'immersion?

Mme MARJOLAINE BESSETTE :

935 Dans le cas présent, j'en fais dans d'autres, oui, ça prend des autorisations quand ce n'est pas soumis à la procédure des évaluations environnementales parce que dans le règlement, il y a l'Article 47 qui est non assujetti, les projets, quand ils seront soumis à la procédure comme aujourd'hui.

940 Donc présentement, tout ce qu'on fait c'est des avis fauniques au MDDELCC.

LE PRÉSIDENT :

945 Donc, c'est centralisé au MDDELCC.

Mme MARJOLAINE BESSETTE :

950 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que nous devons comprendre.

955 **Mme MARJOLAINE BESSETTE :**

Là, dans ce cas, moi, je ne donne pas d'autorisation pour ici à la direction régionale, on n'autorisera pas, on donne des avis.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous avez mentionné l'aspect des oiseaux aquatiques.

965 **Mme MARJOLAINE BESSETTE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

970 Du côté des autres types d'animaux, mammifères, est-ce qu'il y a des préoccupations particulières ou... ?

Mme MARJOLAINE BESSETTE :

975 Ce qu'on fait nous, c'est que tout ce qui est en milieu marin, la faune marine, c'est Pêches et Océans Canada. S'il y avait un projet en milieu marin par rapport si on était prêt d'une rivière à saumon, ça serait juste les espèces en migration comme le saumon par exemple ou l'éperlan. Mais là, on ne l'a pas cette problématique ici.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. De toute façon, tout à l'heure on pourra poser la question à Pêches et Océans, on va les avoir en ligne tout à l'heure après avoir invité un autre participant. Donc, ils pourront nous apporter un complément d'information.

985 Je vous remercie.

990 Ça va avec monsieur Breton. Donc, Monsieur Breton, Madame Cusson, nous vous remercions. Bien entendu, c'est possible que nous vous acheminions des questions par écrit. On va regarder en détail les réponses obtenues, si on a encore des points d'ombre, on pourra vous envoyer des questions.

Alors, Monsieur Breton, Madame Cusson, je vous remercie de votre participation.

995 **M. LOUIS BRETON :**

Merci. Ça va nous faire plaisir de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1000

Merci beaucoup. Au revoir.

Je vais maintenant inviter un autre participant, Madame Marjolaine Bezeau, à s'avancer et dans quelques minutes, je vais demander si on peut contacter les gens de Pêches et Océans. On pourra en discuter avec les gens de Pêches et Océans après avoir permis à madame Bezeau de poser ses questions.

1005

Alors, bonjour Madame Bezeau.

1010

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Bonjour. Avant de poser ma question, j'aimerais savoir lorsqu'on avait discuté au téléphone avec vous, on vous avait demandé si c'était possible d'avoir l'étude qui a été faite sur la Baie de Sept-Îles avec l'INRS.

1015

LE PRÉSIDENT :

C'était l'étude, laquelle exactement.

1020

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

De la Baie de Sept-Îles.

1025

LE PRÉSIDENT :

Commanditée par la Ville elle-même?

1030

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

La Ville et le Port de Sept-Îles.

1035

LE PRÉSIDENT :

1040 Le Port. On va aller sur le côté de la Ville de Sept-Îles. Effectivement le sujet a été abordé. Donc, chez Monsieur de la Ville de Sept-Îles, c'est Monsieur Jean-François Grenier. Étiez-vous là au moment de la rencontre préparatoire dont la fameuse étude, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire à ce stade-ci?

M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER :

1045 L'étude va être déposée pour analyse à l'administration portuaire et puis au conseil municipal à la mi-avril et puis va être remise à la fin avril au BAPE pour l'analyse du dossier.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Donc, on ne l'aura pas pour nos mémoires.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

1055 C'est ce qu'on nous a indiqué, c'est que l'étude était encore au niveau de l'approbation et de la vérification. Donc, ça aurait été intéressant, mais c'est leur étude donc c'est à eux à voir quand est-ce qu'ils sont capables de la diffuser. C'est ce qu'on doit comprendre donc on parle de mi-avril à la fin avril qu'elle serait disponible.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1060 O.K. Vous savez, la population de Sept-Îles s'alimente énormément que ce soit des jeunes qui pêchent au niveau du quai ou la chasse ou la pêche même à l'extérieur des îles et en même temps, il y avait un projet intéressant dont on aurait dû avoir cette année sur nos tables des moules de la région de Sept-Îles, ce qui n'a pas été le cas à cause d'un autre accident qu'il y a eu dans la Baie.

1065 Maintenant, dans la correspondance que je suis allée voir sur le site du BAPE, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, le MAPAQ, mentionne, bon, eux ils jugeaient irrecevable l'étude d'impact environnemental qui a été soumise à l'examen. Puis, un peu plus loin à l'autre page, dans leur conclusion, ils disent « *Par contre nous ne sommes pas toujours confortables avec le fait que la présence d'une entreprise maricole active dans le secteur n'avait pas été prise en considération* ».

1075 Moi, ce que j'aimerais savoir c'est les raisons pour lesquelles le MAPAQ n'est pas à l'aise. Comme citoyenne qui consomme des produits de la baie, pourquoi ils ne sont pas à l'aise ou confortables avec ça?

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Côté du MAPAQ.

1080 **M. ALAIN CÔTÉ :**

Là, on revient à l'étude qui a été faite concernant le déversement, c'est bien celle-là.

1085 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Ah non, non.

M. ALAIN CÔTÉ :

1090 Non.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1095 Dans le sens que ce que je voulais dire c'est que, excusez, on essaie de se voir. Ce que je veux dire, il y a eu le déversement, cette année on aurait dû avoir des moules sur notre table, on n'en a pas. Bon, ça va revenir j'imagine, mais dans l'étude d'impact que IOC a présentée, dans la correspondance vous dites que vous n'êtes pas confortables avec le fait qu'il y ait un site de rejet là et qu'il y a une entreprise maricole qui est proche. Moi ce que je veux savoir, c'est avec quoi vous n'êtes pas confortables.

1100

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi c'est un avis qui avait été émis dans l'avis de recevabilité de l'étude d'impact.

1105 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Oui, dans la correspondance, oui.

LE PRÉSIDENT :

1110

Dans la correspondance, oui, alors Monsieur Côté.

M. ALAIN CÔTÉ :

1115 En fait, les moules c'est un filtre. Alors, on ne sait pas trop l'incidence que ça peut avoir à court ou moyen terme.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1120 Oui.

M. ALAIN CÔTÉ :

1125 Parce qu'on sait que les filières viennent d'être mises l'an dernier. Le captage de l'essaim s'est fait, alors il y a grossissement, mais on ne sait pas l'impact que ça peut avoir, est-ce qu'il y aura des particules qui vont passer au travers, est-ce que les moules eux-mêmes vont avoir des variations au niveau de la consommation. On ne peut pas répondre, on ne le sait pas encore. Alors c'est un point d'interrogation.

1130 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

O.K. d'accord. Alors comme consommateur, de quelle façon on va savoir, est-ce qu'il va y avoir des études de faites. Qu'est-ce qu'il va y avoir de fait? Est-ce qu'il y a eu des études de faites actuellement sur la chair de ce qu'on consomme dans la Baie de Sept-Îles?

1135 **LE PRÉSIDENT :**

1140 On peut se concentrer, par exemple, sur la fameuse Ferme agricole Purmer par exemple. J'en comprends c'est qu'elle n'a pas encore repris ses activités, est-ce que c'est prévu qu'elle va les reprendre à court terme?

M. ALAIN CÔTÉ :

1145 Elle a déjà repris, elle a installé des filières.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Oui, c'est ça.

1150 **M. ALAIN CÔTÉ :**

Pour la croissance et s'est installée pour faire du captage de l'essaim pour le grossissement, mais elle n'est pas en stade de production ou de diffusion au niveau de la population.

1155

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

C'est ça.

1160

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1165

M. ALAIN CÔTÉ :

C'est qu'elle faisait de la vente au marché, elle faisait de la vente individuelle, mais pour le moment, il n'y a rien qui s'est fait lors de la dernière saison parce qu'elle est en réinstallation pour ses filières et son approvisionnement éventuel.

1170

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, vous aviez une préoccupation, mais pour l'instant c'est une interrogation, mais c'est en rapport avec les matières en suspension qui pourraient être émises pendant les opérations de relargage de sédiments.

1175

M. ALAIN CÔTÉ :

Il peut ne pas y avoir aucun incident, on ne le sait pas. C'est une partie inconnue. C'est un peu lorsque le promoteur a enlevé l'ensemble de ses filières à cause de l'inquiétude qu'il avait au niveau d'une potentialité de contamination. Alors il a arraché toutes les filières et il s'est entendu avec la compagnie qui avait fait le déversement, mais là il reprend, alors lorsqu'il y a une reprise d'opérations, tu as toujours des inquiétudes, est-ce que ça peut avoir une incidence.

1180

LE PRÉSIDENT :

1185

O.K.

M. ALAIN CÔTÉ :

1190

C'est simplement cet aspect-là qu'il faut relever.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est une interrogation générale en lien avec les opérations de Purmer, O.K.

1195

Oui, Madame Bezeau.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1200

À date, en tout cas, personnellement, on entend parler, bon, ce que j'ai pu comprendre dans les lectures que j'ai faites, il n'y a aucune norme au niveau de Santé Canada pour les HAP, aucune norme pour le cuivre.

1205

On sait, dans les documents que j'ai pu lire, que Cliffs rejetait 40 tonnes par année de manganèse. J'ai entendu hier qu'il y a du mercure puis à ma connaissance, qui est bioaccumulable au niveau des chairs des organismes marins.

1210

Le fédéral, bon, on a entendu tantôt leurs inquiétudes, bien pas leurs inquiétudes, mais les suggestions pour qu'il y ait des études de bioessais de faites. IOC répond que le risque ecotoxicologique a été jugé faible en l'absence de l'absence d'ion ferreux, mais il n'y a pas de tests qui ont été faits.

1215

Là, il y a des gens qui pêchent à tous les quais : quai Monseigneur Blanche, au quai des croisiéristes. Il y a des gens qui consomment des poissons qui se nourrissent avec ça. Les canards se nourrissent d'élançons. Madame tantôt disait qu'il n'y avait pas de problème avec l'éperlan c'est ça, mais on sait très bien qu'on pêche l'éperlan, il y a des montées d'éperlans, il y a des rivières... moi je reste dans le fond de la Baie, il y a des gens qui pêchent à la Rivière Hall. Il y avait anciennement des gens qui pêchaient aussi à la Rivière Rapide.

1220

On consomme des canards, on consomme des outardes, est-ce qu'il y a une étude qui est faite au niveau toxique sur la chair de ces animaux pour savoir qu'est-ce que nous, comme consommateurs, on mange?

1225

LE PRÉSIDENT :

On va adresser encore la question du côté du MAPAQ. On pourra aller aussi voir du côté de la Faune, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au niveau notamment de la pêche, disons, sportive, on pourrait dire ou de subsistance, oui. Alors Monsieur.

1230

M. ALAIN CÔTÉ :

D'étude en tant que telle, ce que nous connaissons en fait, il y a l'inspection de mon ministère qui fait pour les aliments de consommation. Il y a l'Agence canadienne des inspections des aliments qui va le faire dans les usines de transformation de produits marins. Mais en ce qui

1235 regarde des études spécifiques pour les espèces sauvages, je n'en connais pas aucune
actuellement. Je ne dis pas que ça n'existe pas, mais je ne connais pas d'études qui ont été faites
spécifiquement pour ça.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1240 Donc, ...

LE PRÉSIDENT :

1245 On va poser aussi la question à Madame Bessette du côté du ministère des Forêts, de la
Faune et des Parcs.

Mme MARJOLAINE BESSETTE :

1250 Ce que j'en sais, Monsieur le Commissaire, c'est que c'est le fédéral, c'est Pêches et
Océans Canada qui fait des suivis de toxicologie. Donc, nous on n'en fait pas à notre ministère de
suivis comme ça pour la consommation.

LE PRÉSIDENT :

1255 Ça tombe bien on m'informe que Pêches et Océans est en ligne. Donc, on pourrait
immédiatement leur dire bonjour et leur poser la question.

1260 Donc, si je ne me trompe pas, ici, j'ai Madame Annik Gagné de Pêches et Océans en ligne.
Oui, Madame Gagné.

Mme ANNIK GAGNÉ :

1265 Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous allez bien?

1270 **Mme ANNIK GAGNÉ :**

Oui, très bien merci.

LE PRÉSIDENT :

1275

Oui, est-ce que vous avez entendu la question. Donc, *grosso modo*, c'est les aspects soit de la pêche commerciale ou de la pêche sportive ou de la pêche de subsistance dans le secteur de la baie de Sept-Îles est-ce qu'à votre connaissance, il y a des contrôles qui sont faits pour connaître la qualité, par exemple, de ces mollusques dans la baie de Sept-Îles, Madame Gagné.

1280

Mme ANNIK GAGNÉ :

Oui, bien, en fait, à ma connaissance, non. Par contre, si vous me le permettez, je pourrais prendre la question en délibéré parce que je ne détiens pas l'expertise par rapport à la contamination et à la consommation et à l'aquaculture en général dans le secteur puis en général aussi. Donc, si vous le permettez, est-ce que je peux prendre la question en délibéré pour trouver la bonne personne à qui adresser la question.

1285

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça qu'on aimerait savoir, donc est-ce qu'il y a des problématiques particulières dans la baie de Sept-Îles? Est-ce qu'il y a eu des échantillonnages qui ont été faits? Quel est le rôle de Pêches et Océans en matière de, on pourrait dire, de sûreté de la consommation des produits de la mer, particulièrement dans la zone de Sept-Îles donc s'il y a des documents auxquels vous pouvez nous référer également. On aurait une meilleure idée.

1290

1295

Mme ANNIK GAGNÉ :

Parfait, je vais prendre la question.

1300

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Est-ce que je peux?

1305

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Oui Madame Bezeau.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1310

J'aimerais aussi, ça fait plus de 20 ans que je demeure dans le fond de la Baie. Il y a toujours été interdit de pêcher des moules ou des clams dans ce secteur. Pourquoi? Est-ce que c'est parce que c'est toxique ou si c'est contaminé par autres choses.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

1320 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Il doit y avoir des études.

LE PRÉSIDENT :

1325 L'interdiction. Donc pour les mollusques dans la baie de Sept-Îles, Madame Gagné, je ne sais pas si vous pouvez répondre ou si vous allez vous en enquérir d'une réponse. Donc, on aurait une interdiction de consommation de mollusques dans la Baie de Sept-Îles, quelle en est la raison? Est-ce que par exemple, c'est là depuis longtemps? Est-ce que c'est là pour longtemps encore?

1330 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

C'est ça?

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Alors quelle serait la raison et pourquoi ça perdure?

1340 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

1345 Parce que la chair des poissons si elle n'est pas consommable, disons, si on n'a pas d'étude qui nous dit que c'est toxique ou non au niveau des poissons aussi parce que les jeunes pêchent, mais pas juste les jeunes remarquez, mais je me rappelle de mon garçon qui aimait pêcher à ces quais-là. Si on ne sait pas qu'est-ce qu'on consomme, on ne sait pas, mais si on le saurait puis qu'il y a un danger bien, on interdirait la pêche à tous ces quais-là parce qu'il faut penser aux gens qui consomment ces choses-là aussi à long terme.

LE PRÉSIDENT :

1350 On va demander à Madame Gagné si elle peut nous fournir des informations à ce sujet, Madame Gagné.

Mme ANNIK GAGNÉ :

1355 Par rapport aux mollusques, ce que je peux répondre, je ne connais pas le détail encore
une fois pour la baie de Sept-Îles par rapport aux zones qui sont fermées ou ouvertes à la collecte
de mollusques, par contre, ce que je peux dire, ce n'est pas nécessairement une contamination
chimique, mais il peut y avoir aussi contamination aux coliformes fécaux qui proviennent par
exemple de fosses septiques qui sont non-conformes autour.

1360 Donc, *grosso modo*, ça pourrait être une des raisons pour laquelle on en fait de façon
générale, pourquoi les bancs de coquilliers sont fermés à la cueillette. Pour la baie de Sept-Îles, je
ne connais pas la raison, mais c'est à peu près ça en fait.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouvez nous donner de l'information pour qu'on sache la raison fondamentale.

1370 **Mme ANNIK GAGNÉ :**

Je peux la prendre...

1375 **LE PRÉSIDENT :**

1375 Peut-être qu'il n'y a pas de raison précise ou c'est une raison préventive effectivement,
peut-être qu'il y a des zones que les mollusques ne seraient pas contaminés, mais il y a peut-être
une interdiction généralisée qui est en place. Si on peut avoir le détail sur les motifs de cet avis de
non-consommation, ça nous permettrait de mieux comprendre qu'est-ce qui se passe dans la
Baie de Sept-Îles.

1380 J'en profiterais pour justement poser la question à la Ville de Sept-Îles concernant, là au
début, je voyais sur Google que les étangs aérés étaient du côté est de la municipalité, mais en
consultant des documents qui ont été déposés dans le cadre du mandat du BAPE sur la Mine
1385 Arnaud, j'ai vu que la Ville avait déposé du détail concernant le réseau d'égout sanitaire et pluvial
dans le cadre de Mine Arnaud, c'était un dossier qui a porté, c'est à la suite d'une question de la
commission, la réponse de la Ville portait la cote de DQ39.1, ce que je voudrais simplement voir
c'est est-ce que la Ville peut nous redéposer le même document.

1390 L'idée c'est de l'avoir à jour. Dans ce document-là, on retrouve tout le système d'égout
pluvial avec les points de rejets. On retrouve aussi l'émissaire de l'usine d'épuration des eaux
usées, qui, je croyais que ça se déversait à l'extérieur de la baie de Sept-Îles, mais l'émissaire se
déverse effectivement pas tellement loin du quai des croisiéristes.

1395 Donc, ravoir une version à jour du document DQ39.1 qui a été déposé dans le cadre de
Mine Arnaud donc Monsieur Grenier.

M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER :

1400 Oui, il n'y a pas de problème, on vous soumettra ce document-là. Si je peux préciser, on a
un registre sanitaire au niveau de la station SP-3 qui se situe sur le boulevard Laure à proximité
de la réserve et puis on a un émissaire souterrain qui est localisé à une distance approximative de
1 000 pieds de la berge.

1405 Nous, on est normé pour la DBO aux coliformes fécaux et les MES. Les coliformes fécaux
on est normé seulement de juin à septembre. Et puis, selon les bilans de performance de 2011 à
aujourd'hui, on n'a pas de dépassement mis à part de quatre dépassements en 2013 pour les
MES. Donc, ces dépassements sont attribuables au niveau de boues qui sont assez élevées dans
nos ouvrages. On doit procéder à la vidange dès cette année.

1410 **LE PRÉSIDENT :**

 En sous-question à ça, vous avez des ouvrages de surverse, c'est-à-dire quand il pleut
beaucoup. Est-ce que vous avez souvent des surverses ou si ça n'arrive jamais?

1415 **M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER :**

 Oui. J'aimerais peut-être préciser, j'ai mentionné boulevard Laure, c'est Arnaud, SP-3, le
rejet il est sur Arnaud et non Laure.

1420 On a aussi, oui, effectivement, on a des trop-pleins, on en a trois au centre-ville. On n'a pas
d'épisode de débordement dans les trois dernières années. Ça va de soi que les épisodes de
débordement ont lieu quand on a des pluies diluviennes ou des bris sur les pompes, mais à date,
tout va très bien à ce niveau.

1425 Nos émissaires pluviaux, on en a 20, on a 20 émissaires pluviaux de diamètre environ de
12 à 72 pouces qui sont repartis tout au long de la baie. Évidemment, il n'y a pas de traitement
pour ces eaux de pluie-là.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

 Très bien. Oui, Madame Bezeau.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1435 Juste une dernière question, est-ce qu'IOC compte faire les mesures que le fédéral leur a suggéré de faire dans le document qu'on parle depuis tantôt...

LE PRÉSIDENT :

1440 Sur le fer, les bioessais.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1445 Le PR8.2, oui, c'est ça sur les bioessais et il leur donne aussi des certaines méthodes, il leur suggère des méthodes d'essais biologiques, deux méthodes, juste pour savoir si IOC compte faire ces tests-là.

LE PRÉSIDENT :

1450 Oui, Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

1455 Monsieur le Commissaire, ça me permet de ramener une précision sur, justement, l'intervention des gens à distance d'Environnement Canada. Tout d'abord, je voudrais rectifier, il y a un peu de confusion, il n'y a pas de boulettes au-devant des quais qui vont être draguées puis qui vont être relâchées au site d'immersion, il n'y en a pas, les boulettes sont derrière le quai à des endroits qui ne sont pas dragués.

1460 D'autre part, le matériel qui est en avant des quais, justement, qui va subir du dragage dans les années à venir et bien les concentrations qu'on observe récemment sont toutes en deçà du 20 000 ppm du 20 000 milligrammes par kilogramme. Alors si ce matériel est dragué dans les années à venir et relâché au site de rejet en eau libre, on est en deçà du critère de 20 000.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, compte tenu de la zone à draguer, beaucoup moins de boulettes de fer que près des quais, près disons près de la rive du quai n° 1.

1470 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Précisément.

LE PRÉSIDENT :

1475

La nuance qui doit être faite, c'est ce qu'on doit comprendre.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

1480

Il n'y a pas de boulettes dans la zone à draguer en avant des quais.

LE PRÉSIDENT :

1485

O.K.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Il n'y a pas de boulette donc quand il y a du chargement de bateau, il n'y a rien qui tombe des bateaux?

1490

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Pratiquement rien, non, effectivement. S'il y a un peu de dérives, je vais laisser mon collègue, tiens, qui est surintendant aux opérations chez nous, il n'a toujours pas intervenu depuis le début, je vais lui donner la parole.

1495

LE PRÉSIDENT :

Très bien, si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

1500

M. SONY AUCOIN :

Oui, Sony Aucoin, surintendant aux opérations portuaires de Sept-Îles d'IOC.

1505

Le peu de boulettes qui peut tomber, il n'y en a pratiquement pas. On fait des réfections de nos chutes puis ce qu'on appelle les *scrapers*, les grattoirs, ce qui peut tomber des fois du chargement va rester sur le bateau puis il va partir à la première tempête que le bateau va *poigner*, le peu de boulettes qu'il peut y avoir sur le pont.

1510

Il y en a qui se ramassent un peu sur le côté des cales, c'est pelleté par les marins à l'intérieur de la cale parce que sinon, ils ne pourraient pas fermer leur panneau de cale.

LE PRÉSIDENT :

1515 Ce matin, on a fait la visite des terrains, on voyait, il y avait encore des assises, des pieux
qui étaient dans l'eau, ce qu'on a compris c'est qu'il y avait déjà eu là un ancien convoyeur qui
était entre le quai n° 1 et 2, ce convoyeur a été enlevé depuis plusieurs années, ce que j'ai
compris, ça aurait pu être une source majeure de boulettes qu'on retrouve à ce moment-là le long
de la berge. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ça?

1520

M. SONY AUCOIN :

C'est ce qu'on pense. C'est ce qu'on pense que c'est la boulette qui se ramasse près des
berges vient probablement de ces anciens convoyeurs-là.

1525

LE PRÉSIDENT :

Donc les convoyeurs étant enlevés, ce qu'on comprend maintenant, parce que le
convoyeur faisait comme passer au-dessus de l'eau, on voyait bien les anciennes piles qui
soutenaient ça.

1530

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Oui, je connais bien le site pour l'avoir fait en bateau, mais quand on parle de nivellement
en avant des quais n° 2, c'est quoi au juste, c'est quoi qu'on nivelle à ce moment-là, s'il n'y a pas
de..?

1535

M. PATRICK LAUZIÈRE :

C'est l'accumulation de sable qui provient justement. de la cellule hydrosédimentaire en
partance de l'embouchure de la rivière Moisie. Or, le peu de sable qu'on a expliqué qui bifurque
vient se sédimenter en avant des quais.

1540

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

O.K.

1545

M. PATRICK LAUZIÈRE :

C'est ce sable qui est dragué, qui est enrichi en fer, évidemment.

1550

MME MARJOLAINE BEZEAU :

Oui, bien c'est ça.

1555

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Mais qui respecte le critère du 20 000 et qui est relâché au site d'immersion au large de l'Île Grande-Basque.

1560

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Ah, O.K.

1565

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Donc, c'est du sable qui est amené régulièrement au fil des tempêtes.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1570

Ma question c'est si même qu'il y a un petit peu de boulettes qui tombent en avant du quai n° 1, même s'il n'y en a pas beaucoup, ce n'est pas grave que ce soit nivelé, il y a comme je pense aux 15 mètres, il y a comme l'isobare qui tombe, il y a un talus. Puis ça ne déboule pas en bas du talus quand les bateaux viennent avec leur hélice, est-ce qu'on a fait, excusez-moi, je pose des questions au Monsieur.

1575

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça va pour l'instant. Si ça venait intempestif, j'interviendrais, mais ça va bien.

1580

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Dans le fond de ce talus, est-ce qu'on est allé voir s'il y a des boulettes de fer, je suis tannante, mais c'est parce que...

1585

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Tout d'abord avant de répondre à cette question, je voudrais juste préciser le terme *niveler*, on ne nivelle rien, on ne repousse pas du matériel dans le fond. Ce qu'on veut juste dire, c'est qu'on prélève en surface à de faibles profondeurs, on y va régulièrement, on n'attend pas qu'il y ait une accumulation de six pieds pour aller draguer. Dès qu'il y a des petits butons, 20, 30 centimètres, on va intervenir, c'est ce qu'on veut dire par dans le fond niveler, mais on ne nivelle pas, il n'y a pas de mouvement.

1590

1595 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Il n'y a pas de remise en suspension.

1600 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Non, non, exact. On prend une benne et puis on prélève le matériel tel qu'on vous l'a décrit. On le met dans une barge, c'est ce qu'on veut dire par des interventions à faible profondeur. Donc il n'y a pas de matériel qui est poussé, qui pourrait justement...

1605 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Une petite dernière, avez-vous déjà pensé, oui, excusez-moi.

1610 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Peut-être pour compléter sur la question de la possibilité du matériel de se déplacer vers les niveaux plus profonds, j'inviterais le Dre Simard à compléter ma réponse là-dessus.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Simard.

1620 **Mme JULIE SIMARD :**

Oui. Dans le fond, ce qui est important de noter aussi, je ne sais pas si tu peux mettre la figure à l'écran, c'est que les bateaux sont quand même relativement près du quai donc il n'y a pas une passerelle où il y a vraiment un jeu où on pourrait avoir de pertes de matériel comme on peut voir ici.

1625 **Mme JULIE SIMARD :**
Donc, les boulettes vont se ramasser, s'il en tombe directement en bordure du quai. Pour déplacer les sables au fond de l'eau, ça prend déjà des courants forts donc imaginez une boulette de fer qui est quand même plus lourde, plus grosse à déplacer donc la capacité de transport sédimentaire de ces boulettes est assez limitée. Pour preuve, les boulettes qu'on retrouve plus au niveau de l'ancien quai sont là depuis très longtemps. Donc, la probabilité que ces boulettes se rendent en bordure du plateau puis qui dévalent la pente est très, très faible à ce moment-là.

1630 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Même avec les hélices de bateau?

1635

Mme JULIE SIMARD :

Avec les hélices de bateau, c'est quelque chose qu'on ne peut pas s'avancer là-dessus, on n'a pas poussé la question, mais par contre, elles sont difficilement mobilisables à cet endroit.

1640

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

O.K. En prévention, est-ce qu'IOC a déjà pensé à mettre des filets, quelque chose lorsqu'il y a, justement, ce nivellement pour éviter qu'il y en ait qui se propage. Je sais pour avoir lu un peu ce qui s'est passé au BAPE de Gaspé, des études qu'il y a eues, ils mettaient quand il y avait des travaux de dragage, ils mettaient des filets ou...

1645

LE PRÉSIDENT :

Des rideaux.

1650

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Des rideaux, oui, c'est ça un rideau. Je cherchais le nom depuis tantôt.

1655

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Non, c'est une bonne question, mais comme on l'a exposé plus tôt hier, comme le Dr Simard vient de le mentionner, les boulettes de fer ont une densité puis une taille appréciable, elles ont une masse appréciable qui ne se déplace pas facilement et déjà simplement au niveau des sédiments, on a démontré que la turbidité puis les matières en suspension associées juste aux sédiments à eux-mêmes, le sable n'était pas très important au point qu'il a été convenu avec le ministère de l'Environnement qu'on arrêtaient les suivis à ce niveau-là, au niveau juste du sable alors imaginez la densité, la masse des boulettes de fer, c'est très peu probable qu'il y ait des mouvements à ce niveau-là si les panaches de turbidité puis les matières en suspension ne sont pas un problème avec le sable. La possibilité de déplacer ce matériel-là lors des activités est assez faible.

1660

1665

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Est-ce que c'est la même chose pour le quai n° 1, dans le sens que est-ce que c'est...il y a moins de boulettes, le matériel me semble plus fin, est-ce qu'il y aurait plus de matériel en suspension à ce moment-là?

1670

1675 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

On doit faire attention ici, le matériel est légèrement plus fin, mais c'est quand même du sable qu'on drague au quai n° 1, c'est le même transit sédimentaire que l'on a expliqué.

1680 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Oui, mais ce qui est déchargé au quai n° 1, ce n'est pas la même chose, il y a de la coke, il y a de la bentonite, tout ce que vous avez mentionné...

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Pas trop en même temps pour les fins de la transcription.

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1690

Oh excusez.

LE PRÉSIDENT :

1695 C'est ça. Attendre, disons la question, avant de donner la réponse. Alors, ce qu'on doit comprendre...

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

1700

Oui, c'est ça. C'est que ce n'est pas le même matériel qui est déchargé au quai no 1 si j'ai bien compris ce que j'ai lu. Donc, c'est du matériel plus fin. Je connais la chaux parce j'ai des grands jardins, je sais ce que c'est. Donc il y a probablement plus de matériel, bien pas plus de matériel, mais c'est une autre sorte de matériel qui est déchargé là, qui doit en tomber, j'imagine, aussi au fond.

1705

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lauzière.

1710 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

C'est effectivement une possibilité qu'il en tombe un petit peu. Cependant, c'est quand même quelque chose d'insignifiant en termes de volume si on regarde les volumes ou les fréquences de dragage du quai n° 1 pendant 30 ans, on n'a pas dragué là.

1715

La granulométrie du matériel qu'on prélève là est très semblable à ce qu'on drague au quai n° 2, c'est du sable encore une fois qui fait partie du même transit sédimentaire alors c'est du sable qui arrive de Moisie qui bifurque, il s'en dépose une plus grande proportion au quai n° 2, mais le reste continue au quai n° 1. Puis un petit peu plus loin au quai des pétrolières puis il va jusqu'aux installations éventuellement du Port de Sept-Îles. Oui, la nature des matériaux qui sont manutentionnés là est différente, mais l'apport dans l'eau, il n'y a rien de significatif.

1720

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Aucun impact.

1725

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Aucun impact, non, ce que je dis c'est qu'on n'observe pas la présence... La nature du matériel n'est pas différente de ce qu'on drague au quai n° 2, ce qui prouve, justement, que bon bien le gros de ce matériel, c'est du matériel qui est transporté par les courants du sable et c'est pas du *coke breeze*, ce n'est pas de la bentonite qu'on a dans nos sédiments, c'est bel et bien du sable avec un peu de silt. Est-ce qu'il y a une partie par milliard de bentonite, bien c'est très possible, mais pas assez pour en changer la granulométrie.

1730

1735

LE PRÉSIDENT :

Alors ça vous va Madame Bezeau?

1740

Mme MARJOLAINE BEZEAU :

Oui, ça va être bien.

1745

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Avant de passer à notre prochain participant, nous allons continuer avec Pêches et Océans. Alors Madame Gagné êtes-vous toujours là?

1750

Mme ANNIK GAGNÉ :

Oui, je suis toujours là.

LE PRÉSIDENT :

1755 Oups, j'ai entendu comme un retour. Madame Gagné?

Mme ANNIK GAGNÉ :

1760 Oui, je suis là.

LE PRÉSIDENT :

1765 O.K. Ça fait comme un bruit étrange. Encore quelques questions, notamment sur la question des pêches qui sont faites dans le secteur de Sept-Îles donc la zone d'influence donc les espèces qui sont pêchées et rapportées au Port de Sept-Îles, est-ce que vous avez des portraits à jour de l'importance donc quelles espèces sont débarquées au Port, quels sont les volumes, ou les quantités débarquées, est-ce que vous avez des données récentes que vous pourriez nous fournir à cet égard?

1770 **Mme ANNIK GAGNÉ :**

1775 Oui, ça serait facilement obtainable, malheureusement je ne les ai pas en main, mais oui c'est facilement prenable, on a tous les débarquements avec les espèces de façon annuelle au niveau des gens qui s'occupent de la gestion des pêches.

LE PRÉSIDENT :

1780 Donc les données plus récentes que vous aviez si vous êtes capable de nous envoyer un document à cet effet par exemple, on savait qu'il était question du crabe des neiges, le flétan.

Mme ANNIK GAGNÉ :

1785 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Le crabe commun, donc si on est capable d'avoir un portrait à jour, ça serait apprécié.

Mme ANNIK GAGNÉ :

1790 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1795 Je vais faire le tour si j'ai d'autres aspects que j'aimerais vous questionner. Concernant les mammifères marins.

Mme ANNIK GAGNÉ :

1800 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1805 Donc, on sait hier, ce qu'on nous a indiqué c'est que le sous-contractant donc le cas échéant, c'est le Groupe Océan. C'est le Groupe Océan qui embauche des personnes pour surveiller la présence des mammifères marins à proximité. Du côté de Pêches et Océans qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur les exigences de surveillance sur les mammifères marins donc par exemple, est-ce que c'est du personnel formé qui doit être pris?

1810 **Mme ANNIK GAGNÉ :**

1815 Oui. On demande que l'observateur du mammifère marin soit formé pour effectuer, on veut habituellement s'assurer que ça ne soit pas un surveillant de chantier qui s'occupe de faire l'observation des mammifères marins. C'est une personne désignée uniquement à cette tâche aussi qui doit être affectée à la surveillance des mammifères marins.

LE PRÉSIDENT :

1820 Quelle est la formation à ce moment-là des personnes?

Mme ANNIK GAGNÉ :

1825 Bien ça peut être un biologiste, technicien de la faune, il y a des formations, je pense, qui se donnent aussi dans certains cégeps, etc., mais ça prend des gens qui ont une formation en biologie, faune, etc.

LE PRÉSIDENT :

1830 Est-ce que de votre côté, vous validez les personnes qui sont assignées pour ces surveillances.

Mme ANNIK GAGNÉ :

1835 Non, on ne valide pas. Nous, souvent ce sont des recommandations, des zones
d'atténuation que l'on peut mettre à nos lettres d'avis dans un contexte qu'on n'autorise pas et
que le projet n'entraînerait pas d'impact dans un contexte que les mesures d'atténuation
proposées ou suggérées sont mises en application par le promoteur ou c'est les mêmes mesures
qui peuvent s'appliquer aussi dans une autorisation. Donc, c'est à la responsabilité du promoteur
de s'assurer que ces personnes-là sont formées.

1840

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous remercie pour la réponse. Alors ça va pour l'instant, c'est possible qu'on ait
d'autres questions, on vous les acheminera par écrit à ce moment-là, Madame Gagné.

1845

Mme ANNIK GAGNÉ :

Parfait.

1850

LE PRÉSIDENT :

Alors je vous remercie pour votre participation.

1855

Mme ANNIK GAGNÉ :

C'est moi qui vous remercie, bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

1860

Bonne journée.

Je vais maintenant inviter madame Chantale Malouin. Bonjour Madame.

1865

Mme CHANTALE MALOUIN :

Bonjour. Moi, j'ai une citation à vous lire puis j'aimerais savoir, les gens concernés par le
sujet, qu'est-ce qu'ils en pensent.

1870

C'est une citation au sujet de la détermination des teneurs naturelles. Cette citation a été prise dans le document *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec en 2007*.

1875

Alors la citation est celle-ci. *Une teneur est dite naturelle lorsque les sédiments n'ont subi aucune modification ou altération chimique d'origine anthropique. En pratique, les teneurs naturelles correspondent aux concentrations mesurées dans des sédiments préindustriels.* On fait ici référence 10 par rapport au fer donc une teneur de 11 000 milligrammes par kilogramme.

1880

Est-ce que cette citation-là, vous êtes d'accord avec les propos qu'on tient dans la citation, l'information qu'on donne par rapport à la teneur naturelle?

LE PRÉSIDENT :

1885

O.K. Monsieur Michon, du côté du ministère.

M. PIERRE MICHON :

1890

Oui, effectivement c'est la définition qu'on retrouve dans le document critère. On cherche pour une teneur naturelle à évaluer la situation au début du siècle quand on parle de l'ère industrielle donc il y a moyen de caractériser des profondeurs par des experts qui connaissent bien les processus de sédimentation dans le fleuve, déterminer les contaminations qu'il y avait au début du siècle en faisant des carottes par exemple.

1895

C'est par ce moyen-là que dans les critères qu'on a apporté des informations sur les teneurs naturelles pour distinguer une teneur ambiante, ça serait une teneur ambiante influencée par...une teneur à échelle régionale qui veut éliminer les sources ponctuelles, mais qui pourrait être influencée par des apports industriels. Donc, ce que Madame a dit, une teneur naturelle, c'est une teneur avant l'ère industrielle, donc début du siècle.

1900

LE PRÉSIDENT :

Par exemple pour les métaux, on va retrouver dans les sédiments naturels à peu près tous les métaux. Par contre, on peut observer dans des secteurs, des augmentations, je ne sais pas cuivre par exemple ou manganèse étant donné qu'on parle de ces éléments ici.

1905

M. PIERRE MICHON :

Exactement.

1910

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. PIERRE MICHON :

1915

Les critères, on se sert de la teneur naturelle, d'ailleurs, l'approche avec les critères, on peut en tenir compte lorsqu'on a du dépassement de la CEO par exemple. Donc, l'approche critère vient parce qu'il peut arriver que les teneurs naturelles notamment dans des argiles post-glacières, là je vous donne l'exemple, où des teneurs de métaux seraient plus élevées.

1920

LE PRÉSIDENT :

Il peut y avoir des anomalies.

1925

M. PIERRE MICHON :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1930

Effectivement, c'est un peu comme ça des fois que les gens découvrent des mines, ils mesurent les anomalies naturelles dans certains cours d'eau.

M. PIERRE MICHON :

1935

Pour le fer, ce qui est mentionné dans les critères de façon générale, je n'ai pas le document devant, mais ce que je me rappelle c'est qu'on allait jusqu'à 3 % dans les lacs fluviaux, dans le secteur fluvial comme tel.

1940

Donc, si je compare, par exemple, avec le commentaire d'Environnement Canada, on est aussi en réflexion par rapport à la teneur qui pourrait être retenue pour des tests de toxicité parce que notre approche critère nous permet de tenir compte de la teneur naturelle. Donc à l'inverse, on pourrait être plus permissif si on avait des teneurs naturelles connues, par exemple, dans le secteur de Sept-Îles. Évidemment, il faut que ça soit bien documenté.

1945

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, le fardeau de la preuve est à ceux qui veulent un niveau plus élevé, c'est ça?

1950

M. PIERRE MICHON :

Exactement, on ne prend pas pour acquis que les teneurs dans le fleuve seront celles qu'on aurait à Sept-Îles par exemple.

1955 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Oui. Madame Malouin.

1960 **Mme CHANTALE MALOUIN :**

Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous ne connaissez pas vraiment la teneur naturelle ici, c'est ça?

1965 **M. PIERRE MICHON :**

Effectivement, il y a des chiffres qui ont été avancés par le promoteur, mais il n'y a pas eu une vérification sur la validité de ces informations-là ou si on pourrait les considérer comme des vraies teneurs naturelles au sens de nos critères. Donc, actuellement, on ne prend pas pour acquis qu'on a un chiffre, mais quand même je mentionne que ce n'est pas une moyenne une teneur naturelle, c'est un maximum qu'on cherche à évaluer donc, ça serait ce qu'on appelle un 90^e percentile. Donc, on ne se fie pas à des teneurs moyennes dans le fleuve, mais plutôt des teneurs plus maximales qu'on risque de rencontrer.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Par exemple, pour le fer.

1980 **M. PIERRE MICHON :**

Par exemple, pour le fer, ce qui a été évalué à 3 %...

1985 **LE PRÉSIDENT :**

Donc pour la Rivière Moisie, vous ne dites pas que le promoteur se trompe, mais vous n'avez pas contre-vérifié les estimations des teneurs naturelles en fer dans les sédiments le long des rives du littoral par exemple.

1990 **M. PIERRE MICHON :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1995 Donc, on parle de 20 000 ppm de mémoire, ça tourne autour de ça, donc ça n'a pas été contre-vérifié à ce stade-ci par le ministère?

M. PIERRE MICHON :

2000 Non. Non puis il faudrait voir comment on peut comparer ça à un 90^e percentile.

Mme CHANTALE MALOUIN :

 Puis, il n'y a pas de projet dans ce sens là?

2005 **M. PIERRE MICHON :**

 C'est toujours le loisir, si on veut, du promoteur d'évaluer ces teneurs naturelles dans le cadre de son projet sinon on s'en tient aux critères CEO, par exemple, mais là pour le faire, encore là, on n'a pas de CEO, on pourrait par contre se fier aux critères d'Environnement Canada, c'est-à-dire le critère qui vient de l'Ontario ou de New York, les 20 000 et 40 000, c'est les mêmes, oui, les 20 000 et 40 000, c'est des teneurs que le Québec pourraient retenir aussi.

LE PRÉSIDENT :

2015 Si on revient justement, il était question de la zone de dépôt entre autres, que l'enjeu semble à ce stade-ci, plus, disons, noté par Environnement Canada, bon, le promoteur nous a indiqué que depuis un certain temps, il ne fait plus de suivi sur les matières en suspension au niveau du relargage; par contre, là, vous nous avez déposé un nouveau guide à jour concernant les matières en suspension, est-ce que la position du ministère a évolué à ce chapitre-là concernant le suivi des matières en suspension?

2020 **M. PIERRE MICHON :**

2025 Tout à fait, avec ce nouveau guide-là, je veux bien qu'on rediscute de ce qui a été mentionné tout à l'heure, que c'est à l'accord du ministère de l'Environnement qu'on a arrêté le suivi. Si c'était le cas, ça date de très longtemps et dans nos dossiers, on n'a pas trouvé de données suffisantes pour dire qu'on pourrait s'abstenir d'en faire selon notre approche du guide comme tel.

2030 Donc, on s'enligne, si on veut pour recommander un suivi des matières en suspension, mais pas au site de dépôt, au site de dragage parce que le site de dépôt, il n'y a pas nécessairement une rétroaction possible, c'est un rejet. Si on a constaté que les critères étaient dépassés à telle distance, on pourrait en parler plus en détail, mais c'est en fonction d'une distance, mais il n'y a pas différentes façons de rejeter en eau libre si on permettait le rejet en eau libre, il n'y a pas de rétroaction possible.

LE PRÉSIDENT :

2040 C'est à l'endroit du dragage.

M. PIERRE MICHON :

 Au site de dragage.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

 O.K. donc une masse importante.

M. PIERRE MICHON :

2050 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2055 Donc, étant donné qu'on sait que ces sédiments, bon, contiennent un peu de fer, ils sont enrichis en fer aussi, c'est sûr que comme madame Simard l'indiquait, la densité du fer est supérieure à la silice par exemple, il reste qu'on prend acte de l'intention du ministère à ce moment-ci d'imposer un suivi sur les matières en suspension surtout qu'on sait qu'au quai n° 1, il y a une fraction un peu plus fine à cet endroit là par rapport au quai n° 2 qui est plus exposé aux intempéries fait qu'on prend acte de ça. Oui, Madame Malouin.

Mme CHANTALE MALOUIN :

2065 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

 Je vous remercie. Nous allons maintenant inviter madame Stéphanie Prévost.

2070

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Bonjour.

2075

LE PRÉSIDENT :

Bonjour Madame.

2080

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

Ma question, finalement, monsieur Michon y a répondu parce que c'était concernant le Programme de suivi des matières en suspension, mais j'en ai trouvé une autre puis je vais totalement changer de registre, on va lâcher les contaminants un peu.

2085

Moi, je veux vous parler de deux principes importants de développement durable pour notre corporation qui est la participation et l'engagement et l'accès au savoir. Le décret qui est demandé aujourd'hui sur un programme de 10 ans, on peut très bien comprendre, sauf qu'on comprend aussi que chaque dragage va être géré au cas par cas, tout dépendant des conditions de tempête, tout ça, il va y avoir des certificats d'autorisation spécifique.

2090

Dans les prochaines 10 prochaines années, il va falloir tenir compte des effets cumulatifs qui risquent de s'accroître parce que Sept-Îles risque de devenir le carrefour du Plan Nord, donc les activités industrielles dans la Baie vont s'accroître.

2095

La contamination va évoluer dans ses 10 prochaines années, donc est-ce que c'est possible, en fait, de demander au promoteur de déposer ou s'il a réfléchi à des engagements en matière de processus d'information de communication à la population qu'il va effectuer lors de chaque CA nécessaire parce que la contamination va évoluer avec le temps puis si ce n'est pas fait, est-ce que c'est possible de connaître les outils de planification, de communication, de reddition de compte, d'information, de rétroaction à la population que le promoteur considère comme essentiels et applicables dans ses projets de dragage comme ils sont gérés au cas par cas.

2100

2105

LE PRÉSIDENT :

Entre autres, les engagements qu'il peut prendre en matière de divulgation d'information sur ses opérations de dragage, information, par exemple, du dragage, les suivis qu'il fait, donc, est-ce

2110 qu'il peut s'engager par exemple à rendre de l'information disponible lorsqu'il procéderait aux opérations de dragage. Oui, Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2115 Bonne question!

2120 En ce qui a trait aux plateformes, aux forums, où on a divulgué de l'information par le passé puis comme vous l'avez mentionné, Madame Prévost, hier qui ont été arrêtés il y a quelques années, on avait mis effectivement en place un comité consultatif communautaire où on rencontrait les intervenants-clés dans la communauté de Sept-Îles et on partageait de l'information de différentes natures : sociales, communautaires, environnementales, opérationnelles, économiques qui se voulait justement un lieu justement d'échange et dans le but de créer des synergies entre les différents partenaires, entre les différents utilisateurs du milieu.

2125 Ce comité avait été mis en place pour nous conformer à différents standards environnement et développement durable qu'on a chez Rio-Tinto et la volonté n'était pas de l'arrêter, mais de plutôt transférer le pilotage, si on veut, de ce groupe-là à la Ville de Sept-Îles. C'est toujours quelque chose qui est en développement, qui est en discussion.

2130 On n'a pas abandonné cette idée, on trouvait que c'était un forum super intéressant puis on a définitivement la volonté de continuer à participer à ce niveau.

2135 Pour ce qui est du cadre de ce Programme de dragage décennal plus particulièrement, bien il y a déjà un mécanisme de consultation au public. On est ici aujourd'hui. Le décret, dans le fond, déclenche la réalisation d'une étude d'impact donc il y a déjà lieu d'engager différentes parties prenantes dans la communauté.

2140 Est-ce qu'il y a moyen d'en faire un peu plus, je dois admettre que oui, à la lumière des différents commentaires qu'on a reçus depuis la séance d'information. Je pense qu'on peut faire des efforts additionnels lors des prochaines campagnes.

Pour ce qui est d'informer sur une base annuelle la population sur les petits volumes qu'on a à draguer, je pense que c'est un programme récurrent. Les grandes lignes en sont décrites lors des discussions qu'on a pour l'obtention d'un décret qui nous autorise sur 10 ans.

2145 Les enjeux restent les mêmes, d'une année à l'autre, ça ne change pas. Est-ce que la contamination peut changer un petit peu? Peut-être? Mais dans le fond, les modes de gestion de cette contamination-là ne changeront pas, ce sont des choses qui vont être établies, définies avec le ministère de l'Environnement.

2150 Donc, à ce niveau, non, je ne crois pas qu'on soit prêt à dire à chaque période de dragage, à chaque année, on va tenir un exercice de consultation publique. Je pense que les enjeux vont avoir été bien discutés, sont assez bien campés, la problématique n'évoluera pas.

2155 Donc, je me dois de vous dire que je crois que c'est suffisant l'exercice qu'on fait là puis, par la suite, on s'en remet dans le fond aux prescriptions du ministère de l'Environnement en terme de suivi. Si on doit ajouter un suivi des MES, ça nous fera plaisir de le faire.

2160 On va se conformer, dans le fond, aux exigences du ministère de l'Environnement, puis on fait bien confiance que le ministère de l'Environnement va nous encadrer de façon convenable dans ces exercices.

LE PRÉSIDENT :

2165 Si vous me le permettez, récemment, il y a une annonce qui a été faite au début de la semaine concernant Mine Arnaud. Il y avait des engagements de l'entreprise, il y avait des conditions, aussi, qui ont été fixées au décret en matière de communication d'information, reliées à des suivis, est-ce que c'est particulier au cas de Mine Arnaud ou si ce serait une tendance du ministère d'insister auprès des promoteurs pour qu'ils divulguent plus d'informations relativement à la surveillance de travaux et aux suivis environnementaux? Monsieur Michon.

2170 **M. PIERRE MICHON :**

2175 C'est, effectivement, vous parlez d'une tendance, c'est une volonté, je vous dirais, du ministère qu'il y ait plus d'informations qui soient rendues publiques après la période de consultations publiques ou un mandat par le BAPE. La Loi, la réglementation actuellement est faite pour rendre publiques les informations qu'on avait, qu'on a en main au début de la consultation publique.

2180 C'est des choses qu'on veut changer. Donc, légalement, effectivement, il n'y a rien qui est public sauf ce que le ministère décide de rendre public, par exemple, son rapport d'analyse environnementale. Pour ce qui est des rapports de suivis, c'est la même règle. Si le promoteur réalise des suivis ou de la surveillance, ces rapports ne sont visés par ce qui est rendu public dans le règlement qui prévoit un temps X de rendre public.

2185 Donc, oui, c'est dans notre volonté que l'information soit rendue publique, mais actuellement, on procède en demandant au promoteur de s'engager à le faire.

LE PRÉSIDENT :

2190 À ce stade-ci, vous nous confirmez que vous incitez le promoteur lorsque vous discutez avec lui des dernières modalités de son projet, vous l'incitez à prendre des engagements en matière de communication des suivis environnementaux par exemple.

2195 **M. PIERRE MICHON :**

Oui, tout à fait. Dans le cas de Mine Arnaud, il y a un site Internet, c'est des gros projets. Des gros projets, souvent les entrepreneurs ont maintenant l'habitude de mettre des informations sur des sites Internet. C'est ce qui est recommandé puis dans le cas de Mine Arnaud, effectivement, il y a des conditions de décret à ce que les sites soient mis à jour.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous remercie. Madame Prévost.

2205 **Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2210 Bien en fait, j'aurais peut-être une autre question, bien en fait, c'est une demande d'engagement, excuse-moi Patrick. En fait, IOC fait un rapport de développement durable à chaque année. C'est une obligation parce qu'il est membre quasiment de l'Association minière du Canada donc il fait partie du programme VMDD, bien est-ce que ça serait au moins possible qu'IOC s'engage, à chaque année, dans son rapport de développement durable, de faire un rapport annuel sur son programme de dragage décennal? S'il n'y a pas eu de dragage aux quais 1, 2, il nous écrit, il n'y a pas eu de dragage. Puis s'il y a eu des dragages, il nous écrit comment ça s'est passé avec ses suivis.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

2220 C'est ça, effectivement, en ce qui concerne le BAPE, je ne divulguerais pas un élément futur de notre rapport en parlant des suivis, je pense que toutes les commissions depuis des années passent et insistent toujours sur l'importance de communiquer, d'ailleurs, l'information en vertu du principe participation, engagement et accès au savoir, communiquer les suivis des projets qui sont assujettis à la procédure alors que c'est certain du côté du BAPE, on incite les gens à faire en ce sens-là. Bien entendu, mais à ce stade-ci, c'est au promoteur à décider ou pas, mais Monsieur Lauzière qu'est-ce que vous pouvez ajouter à ce point-là?

2225 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2230 Ça tombe bien, je voulais justement bonifier ma réponse parce qu'elle était peut-être un peu
courte. J'allais abonder dans ce sens. Je n'ai pas dit qu'on ne voulait pas rien apporter sur ce
qu'on fait, ma réponse était plus à l'effet est-ce qu'on va faire un exercice rigoureux de
consultation du public à chaque saison où on va vouloir faire du dragage? C'était plus en ce sens,
je ne crois pas. Par contre, est-ce qu'on peut utiliser les plateformes existantes pour communiquer
un peu de l'information sur ce qui a été fait, tout à fait ou sur ce qui s'en vient. Je pense que le
2235 comité consultatif communautaire, c'était une plateforme qui permettait et qui permettra
probablement dans un proche futur de divulguer ce type ou de dispenser ce type d'information. Le
rapport de développement durable, effectivement, c'est aussi une plateforme pour communiquer
ce type d'information-là.

2240 Ceci dit, ces plateformes-là, c'est dans le fond de l'information passée, alors ce n'est pas
des processus qui permettent dans le fond de consulter le public. On fait plutôt les informer de ce
qui a été fait. Le rapport de développement durable, on rapporte toujours sur l'année précédente
alors on va être en mesure, effectivement, de dire ce qui a été fait, mais de consulter le public en
vue de programmes à venir, j'en demeure avec ma première réponse que c'est l'objectif justement
du mécanisme actuel.

2245 Lors de l'émission d'un décret, une fois par 10 ans, il y a un processus d'évaluation et
d'examen des impacts sur l'environnement qui peut déboucher sur des audiences publiques
comme on a actuellement. Puis, je crois que c'est un bon mécanisme, justement, pour prendre le
pouls pour être certain qu'on a bien adressé les préoccupations du public.

2250 Et, évidemment d'une campagne à l'autre, on s'améliore, on identifie des enjeux qu'on
n'avait pas bien identifiés, on obtient, dans le fond, des préoccupations où on est mis au fait de
préoccupations qui n'avaient pas passé, disons, dans le tordeur, initialement, lors des évaluations.

2255 Alors, mais oui, on peut effectivement s'engager à dire on va rapporter sur ce qui s'est fait
au niveau du dragage, on va ajouter ça dans les rubriques environnementales sur lesquelles on
fait état de nos performances dans le rapport de développement durable.

2260 Et comme je l'ai mentionné, s'il y a des comités consultatifs communautaires, on pourra
effectivement faire un sommaire de ce qui a été fait et peut-être parler effectivement de nos
planifications. On prévoit faire la bathymétrie. Ça se peut qu'on ait besoin de faire du dragage
l'année prochaine. Tout à fait, je pense que c'est de bonne guerre.

LE PRÉSIDENT :

2265 Très bien merci. Madame Prévost.

Mme STÉPHANIE PRÉVOST :

2270 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2275 Ça va. Oui, Monsieur Michon.

M. PIERRE MICHON :

2280 J'aurais un complément d'information. En fait, je siège moi-même sur un comité de coordination sur le Plan Saint-Laurent sur le dragage puis il y a depuis quelques années un registre qui a été mis en place, un registre Internet qui vise à demander sur une base volontaire aux promoteurs d'inscrire les projets en planification donc en indiquant à chaque année où ils font du dragage, d'inscrire sur le site internet qu'on appelle le registre de dragage sur le site du Plan Saint-Laurent.

2285 Donc, il y a actuellement beaucoup de ministères fédéraux et promoteurs qui inscrivent leurs dragages Pêches et Océans, Ports, petits bateaux, Transports Canada. Donc, annuellement, il y a des inscriptions qui se font. J'en profite pour inviter le promoteur à le faire.

LE PRÉSIDENT :

2290 Signaler ça, O.K. Très bien, je vous remercie. À la demande de quelqu'un, on va faire une petite pose, l'idée c'est de terminer à 16 h 30 étant donné que nous allons poursuivre à 19 h, alors laisser le temps aux gens de se dégourdir. Alors on fait une petite pose, donc on va reprendre à 15 h 50 tapant.

2295

SUSPENSION

LE PRÉSIDENT :

2300 C'est à la table des intervenants.

On va attendre quelques instants, il manque encore une ou deux personnes-ressources.

2305 Vous pouvez y aller. Si jamais la question s'adresse par exemple à Monsieur Côté, il s'en vient. Donc, vous pouvez y aller.

2310

Mme LOUISELLE DUFOUR :

Mais c'est vraiment Monsieur Lauzière par exemple. Mais j'en ai une autre peut-être que l'autre. Je vais prendre la deuxième.

2315

LE PRÉSIDENT :

O.K. allez-y.

2320

Mme LOUISELLE DUFOUR :

Pour la gestion terrestre en bas du critère C, où seront déposés ces sédiments? Y aura-t-il une analyse du sol sous-jacent et aura-t-il une étape de « désalinisation »? Si oui, quel sera votre protocole?

2325

LE PRÉSIDENT :

Alors on va adresser la question tout d'abord à Monsieur Lauzière. Effectivement, il y avait une mention que les sédiments, bon, peuvent contenir du sel; s'ils devaient être gérés en milieu terrestre, on l'a abordé hier, qu'est-ce que vous allez faire pour les désaliniser, par exemple?

2330

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2335

Advenant qu'on doive gérer des sédiments en milieu terrestre en provenance du quai n° 1 parce que toutes les indications qu'on a depuis des décennies, il n'y a pas de problème au quai n° 2, on l'a fait pour la toute première fois en 2010.

Ce qu'on avait à ce moment-là, puis ce n'est vraiment pas dit qu'on va refaire la même chose. On va convenir avec le ministère de l'Environnement des façons de faire.

2340

Ce qu'on avait fait à cette époque-là, on ne les avait effectivement pas désalinisés, mais comme égouttés au bassin épaisseur qu'on avait à l'usine de bouletage qui était à proximité de la mer. Et par la suite, on avait convenu avec le ministère des modes de disposition. Comme je vous l'ai mentionné, il y a une petite partie qui a été disposée sur site puis il y a une autre partie qui a été envoyée dans un site autorisé pour les sols contaminés.

2345

Je ne peux pas vous dire ce que nous allons faire dans cinq ans lorsqu'on va draguer le quai n° 1 ou dans sept ans lorsqu'on va draguer le quai n° 1, on va faire une caractérisation des

2350 sédiments qu'on va envoyer au ministère de l'Environnement, on va convenir avec eux des volumes et de la localisation de ces volumes qui doivent être gérés en milieu terrestre, on va regarder les options qui sont offertes à ce moment-là en terme de site de disposition ou même de disposition sur le site de la minière IOC à Sept-Îles et les modes vont vraiment être définis en collaboration avec les spécialistes du ministère de l'Environnement au moment où on aura à gérer.

2355 Alors il n'y a pas de plan d'établi à ce moment-là. Tout ce qu'on peut vous dire c'est qu'on va devoir gérer ça en conformité avec les prescriptions de la Loi puis les exigences qui vont nous être, je ne dirais pas imposées, mais définies par le ministère de l'Environnement et on va suivre ça.

2360 Je ne peux pas vous en dire plus. On n'a pas de plan de match pour ce qu'on va faire avec ce matériel dans cinq six ans, on peut juste vous assurer qu'on va le gérer conformément aux lois et règlements en vigueur et différentes options vont être regardées évidemment.

2365 On va prendre les recommandations du ministère de l'Environnement. Mais, on va y aller pour l'avenue la plus intéressante qui est légale, qui ne pose pas de risque pour l'environnement.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

2370 Donc vous n'avez pas de protocole comme tel?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

On n'a pas de protocole.

2375 **Mme LOUISELLE DUFOUR :**

C'est à chaque fois que vous ?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2380 Absolument. Absolument, c'est comme à chaque fois qu'on a à gérer des sols contaminés. Si par exemple, il y a déversement, il y a une rupture d'une *hose* hydraulique puis 200 gallons d'huile qui va au sol. Moi, je ne sais pas si dans six mois si j'ai cet incident-là, à quel site au Québec que je vais envoyer ce matériel, mais je peux vous garantir que je vais l'envoyer dans un site qui va me faire la démonstration qu'ils ont toutes les autorisations puis qu'ils sont à même de recevoir ce matériel-là. Il va partir dans un de ces sites-là. Même chose pour les sédiments contaminés, c'est des sols contaminés.

2385

Mme LOUISELLE DUFOUR :

2390

Ah moi je croyais que peut-être qu'il y en aurait d'établis, des protocoles.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2395

Non, comme je vous dis, il y a évidemment une liste de nos options. On connaît les sites au Québec, ceux qui sont à proximité, qui sont habilités à recevoir ce type de matériel et la décision se fait toujours, comme vous vous en doutez bien, en fonction des coûts, des garanties qui nous sont fournies puis on mesure le risque versus le coût et on sélectionne notre fournisseur de service finalement.

2400

LE PRÉSIDENT :

2405

Excusez-moi, par contre pour aller du côté de monsieur Michon. Bon, le ministère donc pour la disposition, l'élimination de sédiments potentiellement contaminés, donc le ministère doit avoir des procédures en vertu de la politique?

M. PIERRE MICHON :

2410

Comme on en avait discuté un peu hier, Madame parle de contamination en bas de C, il y a une distinction entre plage AB puis plage BC concernant la politique. Si on est dans la plage AB, on n'a pas vraiment besoin de vérifier la contamination du site ou qui va recevoir le sédiment, ne serait-ce que pour les assécher. Mais si on est dans la plage BC, il faut caractériser le site récepteur donc il ne faut pas contaminer le site récepteur, il faut trouver des sites qui auraient au moins un équivalent au niveau de la contamination.

2415

LE PRÉSIDENT :

Et ce protocole est décrit dans la politique?

2420

M. PIERRE MICHON :

C'est les règles de gestion de sols, oui.

LE PRÉSIDENT :

2425

O.K.

M. PIERRE MICHON :

2430 D'autre part, pour la salinité, si vous me le permettez, le ministère n'a pas vraiment
d'expérience au Québec sur le résultat qu'on pourrait attendre d'une désalinisation, par exemple,
par les pluies. Donc, fort probablement, dans ce dossier-là, si on devait amener des sédiments à
l'extérieur du site d'IOC, du moins à l'extérieur d'une zone qui serait en lien plus avec le fleuve, au
niveau hydrogéologique, en fait, on ne le permettrait probablement pas sauf pour aller porter dans
2435 un LET, un lieu d'enfouissement technique qui peut recevoir des sédiments salins, des niveaux de
chlorure plus élevés.

LE PRÉSIDENT :

2440 Très bien. Je vous remercie. Oui, Madame Dufour.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

2445 Oui, est-ce qu'IOC pense qu'il est la cause de tous les contaminants retrouvés à ses quais
et est responsable des sédiments contaminés à ses quais même ceux d'autres sources qui
arrivent à ses quais?

LE PRÉSIDENT :

2450 Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2455 Excellente question. Est-ce qu'on est responsable de la contamination des sédiments à nos
quais, c'est une réponse à laquelle je ne pourrais pas répondre.

2460 Est-ce qu'on prend la responsabilité de gérer ces sédiments contaminés en fonction des
lois et règlements applicables? Tout à fait. Ce sont nos activités de dragage, ce sont nos quais. Si
la contamination vient de nos activités directement ou qu'il y a une contribution externe, ça
n'empêche pas le fait que ce sont nos activités de dragage, ce sont nos matériaux, alors on en
prend l'entière responsabilité et on les gère en fonction des lois et règlements en vigueur, oui.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

2465 Peu importe d'où ça vient?

LE PRÉSIDENT :

2470 C'est sûr comme on l'a vu tout à l'heure, on a parlé il y avait des réservoirs, des terrains
contaminés par le passé puis encore actuellement du côté des réservoirs d'hydrocarbure, on peut
avoir de la pollution diffuse aussi. On sait que dans le pourtour de la baie de Sept-Îles, il y a
beaucoup d'activités humaines, on le voit très bien sur les cartes, donc c'est possible que des
contaminations viennent de différents endroits. Il peut y avoir des indices d'où ça peut provenir,
2475 d'autres fois, ça peut être plus difficile, c'est ce qu'on doit comprendre à ce stade-ci étant donné
qu'on n'a pas, les gens en ont déjà parlé, on n'a pas de vision intégrée dans la baie de Sept-Îles
actuellement qui permet d'accéder à une information qui serait presque en temps réel sur les
différentes activités. On sait qu'il y a eu un déversement d'hydrocarbure de l'autre côté de la baie
de Sept-Îles, on l'a vu dans le journal. Alors cette pollution, ce que j'en comprends, a entraîné la
2480 fermeture des activités de Purmer, entre autres. On voit que la contamination peut avoir une
longue portée, effectivement. Mais c'est difficile, dans un cas comme ça, on pouvait faire une
relation de cause à effet assez évidente. Dans le cas de la pollution diffuse, c'est peut-être plus
difficile effectivement.

Mme LOUISELLE DUFOUR :

2485 Mais vous n'essaieriez même pas de savoir?

LE PRÉSIDENT :

2490 Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2495 Je ne peux pas présumer de nos intentions futures, mais c'est un phénomène qui est récent
pour nous. Comme je l'ai mentionné, on a dragué le quai no 1 en '82 et là ça a été porté à notre
connaissance en 2010 quand on a voulu redraguer près de trente ans plus tard, qu'on avait
certains dépassements.

2500 À ce moment-là, évidemment, on n'a pas nous-mêmes l'information globale, le portrait
global de la situation. On a nos échantillons à nous en face de notre quai alors on les a gérés de
façon responsable en fonction des critères applicables.

2505 Je me limiterais à ça. Qu'est-ce qu'on fera dans le futur, je ne peux pas vous le dire ce soir,
cet après-midi pardon.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va pour cet aspect-là, Madame Dufour?

2510 **Mme LOUISELLE DUFOUR :**

Oui, oui, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2515

C'est moi qui vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Alex Bouchard.

Alors bonjour Monsieur.

2520

M. ALEX BOUCHARD :

2525

Bonjour. Pour revenir à une question qui a été posée, un peu on a répondu, mais je voudrais avoir plus de précisions. Est-ce que les sédiments dragués par IOC dépassent les teneurs naturelles pour certains paramètres, exemple le fer?

LE PRÉSIDENT :

2530

Pouvez-vous répéter la question. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris.

M. ALEX BOUCHARD :

2535

Est-ce que les sédiments dragués par IOC dépassent les teneurs naturelles pour certains paramètres, par exemple, le fer?

LE PRÉSIDENT :

2540

O.K. Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Oui, pour le fer.

2545

M. ALEX BOUCHARD :

Oui et ça serait quel chiffre la teneur naturelle, est-ce que ça serait 11 000 milligrammes par kilogramme?

2550 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2555 La teneur naturelle, si on se réfère à ce que monsieur Michon a dit tantôt, effectivement, on n'a pas ces données cependant, on a pris des échantillons en des endroits témoins donc qui ne sont pas directement exposés à nos opérations de chargement; les valeurs, effectivement, qu'on a obtenues étaient de l'ordre de 11 000.

M. ALEX BOUCHARD :

2560 O.K. Côté prévention, puisque IOC a manipulé des sédiments dépassant ses CSE, est-ce qu'IOC a cherché la cause de la contamination comme indiqué pour la prévention de la contamination des sédiments dans le document *Critères et évaluation des qualités des sédiments du Québec dans le cadre d'application*. Je vais citer ce document : « *Lorsque la concentration d'une ou de plusieurs substances est supérieure à la CSE, la probabilité d'observer des effets néfastes chez les organismes benthiques augmente avec la concentration mesurée. Si la concentration mesurée dépasse également les teneurs naturelles ou des teneurs ambiantes, les sources de contamination doivent être recherchées et, au besoin, des démarches doivent être entreprises auprès des responsables afin de mettre en place des mesures nécessaires pour limiter la contamination.* »

2565

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On pourrait adresser la question au ministère, Monsieur Michon.

M. PIERRE MICHON :

2575 Oui, effectivement, il y a des approches dites de prévention ou même de restauration dans notre approche critère il y a trois approches, si on veut, qu'on doit retenir. Il y a celle du dragage, de la prévention et de la restauration.

2580 On n'a pas utilisé encore les critères qu'on a mis en place en ce qui a trait à la prévention parce qu'on le voyait plus dans une optique plus, mais évidemment dans des secteurs où on planterait de nouveaux affluents par exemple. Ça n'a pas été pris en compte encore dans notre approche, par exemple, de calcul d'OAR, de la présence de la contamination en place. Ce sont des choses qui se font aux États-Unis, mais les critères ont été, comme je le disais, un peu à l'avant-garde à ce niveau, mais ce ne sont pas des niveaux qu'on tient compte actuellement dans

2585

notre approche effluent, c'est-à-dire si on implantait une nouvelle usine avec un nouvel effluent de tenir compte de la contamination des sédiments déjà présente.

2590 C'est la volonté qu'on avait quand on a instauré l'aspect prévention. Donc, si on a un dépassement de CSE comme le mentionne Monsieur, c'est qu'il faut déjà regarder qu'est-ce qui contribue à la contamination à ce niveau.

2595 Donc, on n'est pas encore même dans un processus de restauration, mais plutôt de limiter les nouveaux apports dans des secteurs où il y aurait déjà un début de contamination anthropique.

LE PRÉSIDENT :

2600 Mais disons si on revient à la baie de Sept-Îles elle-même, dans l'ensemble, la baie de Sept-Îles, ce que j'ai pu comprendre, hier, entre autres, c'est qu'il n'y a pas de connaissance horizontale on pourrait dire, intégrée, de la baie de Sept-Îles qui est disponible, il n'y a pas... d'ailleurs, des gens venaient poser des questions en disant qui est en charge sur la qualité de l'environnement de la baie de Sept-Îles.

2605 Donc, il y a plusieurs entités gouvernementales qui sont impliquées là-dedans, mais il n'y a pas une qui chapeaute les autres. Donc, pour un milieu comme la Baie de Sept-Îles donc qui est quand même semi-ouvert ou semi-fermé selon le point de vue, comment le ministère de l'Environnement, du Développement durable est capable de pondérer l'influence des autres utilisateurs humains pour fixer des objectifs à ce moment-là?

2610 **M. PIERRE MICHON :**

2615 Bien, évidemment, par exemple, pour un nouveau projet, on devrait se poser la question pour les... bien c'est ce qu'on fait d'ailleurs, Mine Arnaud, par exemple, a eu des objectifs environnementaux de rejet ce qu'on appelle des OAR qui ont été déterminés pour tous ses rejets, des rejets effluents qui retournent à la baie de Sept-Îles donc à ce moment-là le ministère a joué son rôle à part entière sur un nouveau projet qui arrivait dans la baie de Sept-Îles.

2620 Est-ce qu'on a tenu compte de nos critères de prévention? Je ne crois pas que la contamination en place des sédiments ait été prise en compte. Ces critères ont été mis en place, mais n'ont pas nécessairement encore eu une application dans le calcul des OAR. Ça, ça se fait aux États-Unis, mais on n'est pas encore, même si les critères sont en place, il y a déjà une procédure connue pour calculer les OAR puis la façon d'intégrer les critères OAR n'est pas encore en place comme telle.

2625

2630 Pour disons la problématique, si on prend, par exemple, la problématique du fer, on ne parle pas nécessairement d'une notion de prévention à ce moment-là, si on n'est pas dans un secteur où on sait qu'on va draguer, moi, j'utiliserais peut-être beaucoup plus la section restauration, l'approche restauration, est-ce qu'on a un besoin de restaurer, d'enlever cette contamination par exemple du milieu?

2635 Donc ça, c'est une question qui mérite d'être abordée dans le contexte actuel, mais je ne veux pas parler pour l'ensemble de la Baie de Sept-Îles. C'est sûr qu'il faudrait avoir un topo de la contamination, si on parle de contamination de sédiments, pour voir s'il y a une problématique d'ensemble, mais ça serait beaucoup plus ponctuel, quai par quai par exemple.

2640 Là, évidemment, on rentre dans des notions aussi de juridiction où il faudrait que des entités plus responsables comme Environnement Canada s'impliquent aussi comme on l'a fait pour le Port de Montréal, par exemple, comme je le disais tout à l'heure, pour aller jusqu'à une restauration de sédiments dans le secteur des quais de pétroliers, bien, c'est de l'énergie pour amener, il n'y a pas de réglementation qui l'oblige, c'est nos critères. Nos critères bien c'est une approche pas à pas avec une bonne collaboration parce que tous les projets de restauration qu'on a eus au Québec, ce sont des projets volontaires de restauration. Donc, ce n'est pas...

2645 **LE PRÉSIDENT :**

2650 Donc pour la prévention dans la baie de Sept-Îles, les connaissances sont plutôt fragmentaires pour identifier des sources précises de contamination. Par exemple, si on veut rester dans les sédiments, après ça peut avoir un impact sur la vie aquatique bien entendu.

2655 Mais ce que j'en comprends, il n'y a pas de portrait général dans la baie de Sept-Îles donc il peut y avoir huit sources de contamination, mais ça peut être sur des paramètres différents, ça peut être dans d'autres que le fer, ça peut être sur des hydrocarbures ou certains métaux ou des HAP.

2660 Mais ce que j'en retiens à ce stade-ci, c'est que l'aspect préventif est un peu difficile à appliquer à moins que le ministère détermine que quelqu'un est en train de polluer, on a une source de pollution, je ne sais pas par exemple des réservoirs d'hydrocarbure qui se mettraient à couler vers la baie de Sept-Îles, le ministère aurait connaissance, je comprends que le ministère exige un plan de restauration. Mais au-delà de ça, quand c'est plus diffus, ça semble plus difficile de trouver une action préventive à ce moment-là. C'est tout ce que je retiens.

M. ALEX BOUCHARD :

2665 Je vais enchaîner avec ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2670

M. ALEX BOUCHARD :

Pour revenir à ma question d'hier sur le mercure, la Compagnie IOC m'a répondu que les sédiments n'étaient pas sujet de dragage puis pour le mercure, je spécifie encore, seulement le mercure est bioaccumulable.

2675

Et je vais citer encore le même document *Critères d'évaluation de la qualité des sédiments au Québec, cadre et application*. À la limite des critères de qualité chimique « *ne tiennent pas compte de la bioaccumulation et de la contamination des organismes pour la consommation humaine ou de la faune piscivore* », comment IOC la gère dans ce cas-là?

2680

LE PRÉSIDENT :

O.K. donc la contamination de mercure qui a été surtout au quai n° 1, on voit que...

2685

M. ALEX BOUCHARD :

C'est bien au quai n° 1.

2690

LE PRÉSIDENT :

En fait ça été trouvé essentiellement là selon le tableau que j'ai ici. Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2695

Je dirigerais la question vers madame Mélanie Lévesque s'il vous plaît.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2700

Oui, mais en fait le dépassement de mercure peut-être juste me rappeler est-ce que c'est par rapport au quai n° 1 ou ceux qui avaient été pris en rive ou?

M. ALEX BOUCHARD :

2705

Quai n° 1.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

Est-ce que c'est ceux qui avaient été gérés terrestre?

2710

M. ALEX BOUCHARD :

Vous m'avez répondu que c'était eux qui n'étaient pas pour le dragage, je ne sais pas s'ils étaient gérés terrestre ou non, vous m'avez juste répondu ça.

2715

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

Puis, il y avait eu un dépassement?

2720

M. ALEX BOUCHARD :

Oui, c'était de mémoire.

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

2725

Ah oui O.K. pardon là je le replace.

LE PRÉSIDENT :

2730

Pas trop vite pour les fins de la transcription.

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

2735

Oui, c'est vrai, pardon. En plus je parle vite. En fait, oui, ce n'était pas effectué dans le cadre des travaux de dragage, c'était pour avoir un topo, un portrait sur la situation.

M. ALEX BOUCHARD :

Oui.

2740

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

C'était juste pour l'étude, oui, dans le cadre de l'étude d'impact, c'était demandé. Donc, on n'avait pas à bouger ces sédiments. Si on avait à les bouger, c'est sûr qu'il faudrait les gérer comme il se doit.

2745

M. ALEX BOUCHARD :

2750 Mais mon point justement de la question, c'est qu'il est bioaccumulable. Comment allez-vous gérer ça? Je suis d'accord qu'il n'était pas dans l'opération de dragage, mais il est bioaccumulable dans le fond.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2755 Oui, bien, je suis tout à fait d'accord avec toi, mais en même temps, il y a plein de zones dans la baie de Sept-Îles qu'on ne connaît pas ce qui en est qui est bioaccumulable, je veux dire, à partir du moment où là on n'avait pas à le gérer puis à le bouger.

M. ALEX BOUCHARD :

2760 O.K.

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

2765 Je ne vois pas en fait, si ça avait été dans le cadre des travaux de dragage je pense qu'il aurait vraiment fallu, effectivement, le gérer comme il se doit, mais je ne peux pas t'en dire plus. Effectivement c'est un métal qui est bioaccumulable, mais après, ce n'était pas l'objectif de l'étude. C'est tout ce que je peux t'apporter là-dessus.

M. ALEX BOUCHARD :

2770 Fait que ce que j'en comprends, c'est qu'il va rester là.

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

2775 Bien en fait, si advenant qu'IOC ait à aller draguer à cet endroit et que ces concentrations sont là, il va le gérer comme il se doit, ça c'est sûr. Il ne va pas rester là.

LE PRÉSIDENT :

2780 Pour l'instant ce qu'on doit comprendre, ça demeure en place. C'est ce qu'on doit comprendre.

M. ALEX BOUCHARD :

2785

Mais ça contamine, on le sait.

LE PRÉSIDENT :

2790 Mais on doit comprendre, c'est ça la réponse.

M. ALEX BOUCHARD :

2795 C'est bien merci.

LE PRÉSIDENT :

2800 Je vous remercie. Alors je vais inviter monsieur Denis Bouchard. Alors bonjour Monsieur Bouchard.

M. DENIS BOUCHARD :

2805 Bonjour. Moi, je vais y aller. J'aurais une demande de précision avant, mais vite vite. C'est parce que Monsieur Lauzière a parlé que la contamination était...pour le fer était en arrière des quais. Est-ce que j'ai bien compris en haut du 20 000, 20 000 et plus?

LE PRÉSIDENT :

2810 Donc la contamination la plus élevée était à?

M. DENIS BOUCHARD :

2815 Nous autres on a regardé, mais O.K.

LE PRÉSIDENT :

2820 Monsieur Lauzière va répondre.

M. DENIS BOUCHARD :

Pas besoin de poser la question.

2825 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Dans les données récentes qui supportent la demande de décret pour le programme 2015-2025.

2830 **M. DENIS BOUCHARD :**

O.K.

2835 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Dans la dernière étude d'impact. Effectivement, il est arrivé par le passé qu'il y avait des données supérieures en avant du quai.

2840 **M. DENIS BOUCHARD :**

Oui.

PATRICK LAUZIÈRE :

2845 Par le passé.

M. DENIS BOUCHARD :

Ok. Oui, puis FE1 qui est à 20 000? Ce n'est pas grave, c'était juste...

2850 **PATRICK LAUZIÈRE :**

Vous imaginez FE1, je n'ai pas ça de localisé en tête...

2855 **M. DENIS BOUCHARD :**

C'est parce que c'est en avant du quai.

LE PRÉSIDENT :

2860 Ce que vous avez nommé c'est l'endroit d'un échantillon?

M. DENIS BOUCHARD :

2865 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2870

M. DENIS BOUCHARD :

Parce que vous avez dit tout à l'heure qu'il n'y avait aucune, en avant du quai, qu'il n'y avait aucune contamination. C'était tout en bas de 20 000. Nous ,ce qu'on a comme information, c'est qu'il y en a une.

2875

Mme MÉLANIE LÉVESQUE :

En fait, il y en a une qui est à 20 000 sur le CQ5. Est-ce qu'on parle de la même, la F1 je ne la remplace pas.

2880

M. DENIS BOUCHARD :

C'est F1.

2885

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

En fait, elle est sur le seuil de l'effet limite.

2890

M. DENIS BOUCHARD :

C'est ça.

2895

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

Oui, effectivement, donc elle ne le dépasse pas, mais il y en a une à 20 000, on est d'accord.

2900

M. DENIS BOUCHARD :

Oui, O.K., on est d'accord sur ça.

2905

MME MÉLANIE LÉVESQUE :

On est d'accord là-dessus.

M. DENIS BOUCHARD :

O.K. puis il y en avait précédemment. C'est beau. O.K.

2910

LE PRÉSIDENT :

C'est beau?

2915

M. DENIS BOUCHARD :

Je vais aller vite à ma question. *Est-ce qu'IOC est d'accord avec le fait qu'elle peut contribuer à la contamination par le fer dans la Baie de Sept-Îles et aux alentours. Ça c'est une citation. Sur quoi on se base pour dire ça?*

2920

De plus, le fer présente une augmentation rapide de son contenu aux environs de 10 cm dans la majorité des carottes. Cette augmentation serait due au début du transbordement de fer dans les années 1955. Journaux et Taillefer, 1957. Ainsi les sédiments de transbordement ont atteint la côte et ont ensuite été érodés et transportés vers le large. La présence de ces éléments démontre donc la contribution de l'érosion côtière et du transport sédimentaire en milieu côtier et la sédimentation en milieu marin plus profond, page 74, 75, Alexandre Normandeau, Transfert des sédiments extracôtiers récents via un système chenal-levée qu'on a parlé hier. La dame a cité, la dame n'avait pas, en tout cas...avant cité ça, au large de Sept-Îles Est-du-Québec 2011.

2925

2930

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lauzière.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

2935

Je vais diriger cette question-là vers notre spécialiste en géomorphologie, Dre Simard, puis je commenterai peut-être par la suite.

DRE JULIE SIMARD

2940

Dans le fond, la question si vous pouvez me résumer ce que vous venez de...

M. DENIS BOUCHARD :

2945

O.K., voulez-vous que je vous le résume?

DRE JULIE SIMARD

Oui, s'il vous plait.

2950

M. DENIS BOUCHARD :

O.K. Cette question vient du fait que dû à la susceptibilité magnétique, il y a depuis les années '60.

2955

DRE JULIE SIMARD

Oui.

2960

M. DENIS BOUCHARD :

O.K. Voulez-vous que je continue?

DRE JULIE SIMARD

2965

Dans les carottes.

M. DENIS BOUCHARD :

2970

Oui, c'est ça, dans l'ensemble des carottes, de mémoire, ça part à la page 47 puis là je n'ai pas tout sorti le numéro, ça ne donne rien, bien je pense que ça ne donne rien, O.K. et son mémoire de maîtrise...

DRE JULIE SIMARD

2975

Oui.

M. DENIS BOUCHARD :

2980

...définissait que le transbordement, il y avait une augmentation de susceptibilité magnétique significative qui se définissait dans les années '60 donc il pouvait à 10 cm, la majorité des carottes...

DRE JULIE SIMARD

2985

Il se peut.

M. DENIS BOUCHARD :

2990 Oui,

DRE JULIE SIMARD

2995 Oui.

M. DENIS BOUCHARD :

Puis il pouvait faire un lien entre le transbordement du Port de Sept-Îles.

3000 **DRE JULIE SIMARD**

Oui.

M. DENIS BOUCHARD :

3005 Et des...

DRE JULIE SIMARD :

3010 J'ai observé, bon, les relevés de susceptibilité magnétique. Oui, à certains endroits, on voit une augmentation. Cependant, ces proportions ne représentent pas des mesures de teneurs en fer proprement dit. L'autre chose c'est que c'est hypothétique, lui, il suppose ça, mais on ne les observe pas partout ces augmentations-là quand on regarde l'ensemble des carottes, on peut observer sur les logs de ces carottes-là, qu'on ne voit pas cette augmentation de façon claire et précise partout sur ces carottes.

M. DENIS BOUCHARD :

3020 O.K. est-ce que c'est votre interprétation, parce que lui ce n'est pas ça qu'il écrit?

DRE JULIE SIMARD

3025 Ce n'est pas ça qu'il dit, par contre on peut en rediscuter. Ça reste à l'état d'hypothèse sauf que les augmentations ne sont pas aussi claires dans ses *logs* partout sur toutes ses carottes.

M. DENIS BOUCHARD :

O.K.

3030 **DRE JULIE SIMARD**

Mais, ça peut être une explication, on n'enlève pas ce fait-là. Mais ça ne veut pas dire qu'on dépasse les teneurs en fer pour...les teneurs, les seuils de 20 000.

3035 **M. DENIS BOUCHARD :**

Lui, il dit que la compagnie a influencé pour les faire remonter.

3040 **DRE JULIE SIMARD**

Il se peut fort bien.

M. DENIS BOUCHARD :

3045 Oui.

Dre JULIE SIMARD

Mais dans quelle proportion, ça reste à voir.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi.

3055 **M. DENIS BOUCHARD :**

O.K.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

C'est possible, pouvez-vous me repréciser l'étude exacte, le titre?

M. DENIS BOUCHARD :

3065 Bien ça été cité par la dame pour d'autres choses, le chenal...

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas compris tout à l'heure.

3070

M. DENIS BOUCHARD :

O.K. je vais vous le donner.

3075

LE PRÉSIDENT :

Seulement la citation, pas la citation, je veux dire la référence.

M. DENIS BOUCHARD :

3080

O.K. C'est *Transfert des sédiments extracôtiers récents via un système chenal-levée au large de Sept-Îles, Est-du-Québec 2011*. C'est Normandeau, c'est un mémoire de maîtrise qui a été fait ici, puis nous autres on considère quand on l'a regardé que c'était bien fait puis ça ne vient pas juste de ses chiffres à lui. Ce n'est pas lui qui a pris...il l'a interprété. Ça fait que ce n'est même pas lui qui a fait l'interprétation. *Grosso modo*, c'est basé sur des choses qui ont été faites avant lui puis là il réinterprète. C'est vrai que oui, mais je pense que c'est ça son histoire.

3085

Dre JULIE SIMARD

C'est un fait, mais dans quelle proportion, c'est quelle ampleur? Ça par exemple, je ne peux pas vous répondre là-dessus.

3090

M. DENIS BOUCHARD :

O.K. Mais vous pouvez, dites-moi si je me trompe, mais est-ce que vous pouvez considérer que oui, il peut y avoir une influence.

3095

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Je vais le reprendre.

3100

Dre JULIE SIMARD

Oui.

3105

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3110 Effectivement, je pense que dans quelle proportion, ça peut être discuté, interprété différemment, mais oui, je pense qu'il est normal de penser qu'après 60 ans d'histoire de chargement de produits de minerai de fer, qu'il y ait eu un enrichissement dans l'environnement immédiat, je pense que c'est quelque chose qui serait défendable, oui.

M. DENIS BOUCHARD :

3115 Comme ça, on est d'accord.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3120 Oui.

M. DENIS BOUCHARD :

3125 Bon, c'est bien. Par la suite, juste pour suivre ça. Qu'est-ce que la compagnie a l'intention de faire par rapport à ça pour diminuer son empreinte de fer dans les alentours?

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3130 Bien je vous dirais, justement, que c'est un peu ce qu'on a tenté de vous illustrer lors de la visite ce matin. On a pris pas mal d'actions dans les dernières années, on a changé nos façons de faire, on a modifié un peu nos équipements, on fait vraiment tout ce qui est à notre portée pour éliminer l'apport de matériel à l'eau.

3135 On est conscient que c'est un problème environnemental, mais c'est d'abord du matériel, c'est des matières premières qu'on n'expédie pas à nos clients. Dans le fond, ce sont des pertes de revenus pour la compagnie, d'abord. On sait tous que c'est quand même important les revenus pour une entreprise. Donc, c'est des tonnes qu'on veut mettre à bord de un, comme je vous mentionne, mais c'est surtout au niveau des pratiques qu'on a changé beaucoup de choses.

3140 Monsieur Sony Aucoin en a fait état de quelques-unes. Alors c'est beaucoup de pratiques de nettoyage des quais, de gestion des eaux de surface.

M. DENIS BOUCHARD :

3145 Est-ce que je peux juste rapidement...Monsieur Lauzière, est-ce que je peux vous parler quand même.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3150 Oui, je vous écoute.

M. DENIS BOUCHARD :

Même si vous n'écoutez pas, ce n'est pas grave.

3155

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Je vous écoute.

3160

M. DENIS BOUCHARD :

Je suis habitué de parler tout seul.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3165

Je vous écoute.

M. DENIS BOUCHARD :

3170

O.K.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Je suis multitâche.

3175

M. DENIS BOUCHARD :

3180 O.K. Mais est-ce que c'est possible d'avoir une liste de ce que vous faites de positif pour diminuer ces impacts-là parce que souvent on ne les connaît pas, on aimerait les connaître ou je ne sais pas si...

LE PRÉSIDENT :

En autres, ce que vous avez énuméré pendant la visite de ce matin, entres autres.

3185

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Oui, je peux vous en énumérer quelques-unes puis j'aurais recours probablement à l'aide de mon collègue, mais j'en connais.

3190

M. DENIS BOUCHARD :

Pas nécessairement tout de suite pour ne pas ennuyer les gens, mais tu sais qu'on l'ait copie papier.

3195

LE PRÉSIDENT :

Donc on peut s'entendre, en résumé, les anciennes installations qui ont été démantelées plus les activités courantes que vous faites pour...

3200

M. PATRICK LAUZIÈRE :

Oui, je pense qu'on pourrait facilement vous faire parvenir ce qui est rendu disponible...

3205

LE PRÉSIDENT :

Un topo écrit.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3210

Les choses qu'on a fait dans les dernières années pour limiter l'apport à l'eau, oui.

LE PRÉSIDENT :

3215

Et on déposera... Donc si vous pouvez faire la liste le plus vite possible, bien entendu, qu'on soit capable de déposer ça, disons, la semaine prochaine.

M. PATRICK LAUZIÈRE :

3220

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors ça vous va, Monsieur Bouchard.

3225

M. DENIS BOUCHARD :

Je peux-tu en poser une deuxième ou il faut que je revienne?

3230

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous demanderais de passer à votre deuxième question.

3235

M. DENIS BOUCHARD :

Oui, c'est ça. O.K. Ça ne sera pas long, je vais essayer d'être le plus court possible. Nous, on se posait des questions parce que nous, c'est important la contamination, je vous fais vite un préambule pourquoi je pose cette question-là.

3240

Parce qu'on sait qu'il y a de la contamination dans la baie et c'est surtout relié principalement par les HAP, ok? Dans l'ensemble de la baie. Donc, ce n'est pas juste le quai d'IOC qui a ces problèmes-là. Donc, on s'est dit, peut-être on pourrait voir, d'abord il y a le BAPE qui et là, donc ils vont nous donner les opinions, il y a des experts, les gens vont nous donner donc...on a analysé on a dit on va prendre ça puis si ce n'est pas bon, au moins on va mettre ça de côté pour on va garder le reste. Je vous le lis vite.

3245

Retombées atmosphériques. Les retombées atmosphériques sous forme de vapeur et de précipitations sur le golf du Saint-Laurent constituent l'une des principales sources si ce n'est la principale source de plusieurs substances persistantes retrouvées dans les sédiments du chenal Laurentien et présumément des chenaux d'Anticosti et d'Esquiman. C'est le cas notamment pour le mercure, le plomb, les BPC, les HAP et dioxines et furanes. Bilan régional Côte-Nord, Anticosti, zone d'intervention prioritaire 19, Centre Saint-Laurent, Environnement Canada, Région du Québec, septembre 1997.

3250

3255

Sédiments contaminés CEO et plus pour le quai n° 1, 2011 B.

Alors, on a fait la liste, O.K. rapidement :

Dibenzo (a h) anthracène

CEF+

3260

Chrysène CEO entre CEO et CEP

Benzopyrène entre CEP et CEF

Pyrène entre CEO et CEP

Fluoranthène entre CEO et CEP

Anthracène entre CEP et CEF

3265 Phénantrène entre CEP et CEF
Fluorène CEP
Acénaphthylène CEP et CEF
2-méthylnaphtalène CEO et CEP.

3270 Donc, nous on s'est dit par rapport à ça, on a été voir au niveau de l'inventaire national des rejets des polluants quelles sont les entreprises alentours qui sont proches puis qui en émettent O.K. de manière significative.

3275 Donc, au niveau de la compagnie Alouette, sans mettre d'accusation, mais on fait juste, bon, acénaphthylène : 1264 kg. Anthracène : 54 kg, Fluoranthène : 222 kg, Fluorène : 481 kg, Phénantrène : 863 kg, Pyrène : 90 kg, etc., etc.

3280 On le sait que les retombées atmosphériques peuvent, au niveau, puis ça ce n'est pas nous qui le dit, au niveau des dépôts secs ou des dépôts humides, pourraient peut-être se déposer dans des conditions bien propices O.K. il mouille ou, etc., etc. Est-ce que cette manière de diffuser ces pollutions qui sont émises, est-ce que ça pourrait tomber dans l'eau après ça se sédimenter, etc., et peut-être influencer, peut-être pas de manière majeure, mais secondaire ou majeure, etc? Donc, nous on se demande est-ce que ce lien peut se faire ou ne pas se faire ou de quelle manière il peut ou pas se faire?

3285 **LE PRÉSIDENT :**

3290 Donc, on va adresser la question au ministère. Donc, c'est sûr que l'inventaire national de rejets de polluants, disons, est fédéral, mais au-delà de ça lorsqu'on a, le ministère a ses propres stations de mesure de qualité de l'air, alors c'est pour ça que je vous adresse la question de Monsieur Bouchard, Monsieur Michon.

M. PIERRE MICHON :

3295 C'est sûr que c'est la qualité des sédiments qui est vérifiée avant le dragage. Comme le mentionnait monsieur Lauzière tout à l'heure, au moment des travaux de dragage, ce n'est pas nécessairement le responsable de la contamination, mais beaucoup plus celui qui prend en charge le dragage qui est responsable de respecter les critères.

3300 C'est la façon dont on aborde la question donc les sources, on ne fait pas nécessairement un inventaire de toutes les sources pour savoir qu'est-ce qui pourrait influencer la contamination des sédiments à draguer, on le fait à chaque demande de certificat d'autorisation, il y a une évaluation de la qualité des sédiments.

3305 Je ne sais pas si je répons à la question.

LE PRÉSIDENT :

3310 Mais si on revient du côté des émissions atmosphériques, bon, on a Alouette qui opère avec des certificats d'autorisation donnés par le ministère donc des taux d'émission qui sont permis à certains paramètres en fonction du règlement sur la qualité de l'atmosphère, je ne sais plus si j'ai le titre exact, mais il y a des choses qui sont paramétrisées au niveau des taux d'émission. Donc, ça veut dire qu'ils ont comme un droit d'émettre certains contaminants, mais en deçà d'une concentration. Donc, ce que j'en comprends de ce que monsieur Bouchard veut savoir
3315 donc ça veut dire, est-ce que c'est possible de faire des relations de cause à effet lorsqu'on retrouve des contaminants qui sont déclarés être émis par une entreprise quand on les retrouve dans les sédiments. Alors c'est ça que semble la question de monsieur Bouchard.

M. PIERRE MICHON :

3320 Bon d'accord, pour ce qui est, effectivement, de l'autorisation au niveau des émissions, c'est beaucoup plus une question d'air ambiant qui est l'analyse pour déterminer ce qui est acceptable au niveau des émissions.

3325 Donc, il n'y a pas de lien à faire avec la zone de dragage, les zones de dragage aux alentours, c'est beaucoup plus où se situe les résidents puis qui peut être affecté par les émanations, émissions toxiques.

3330 Par contre, à l'inverse, s'il y a des travaux de dragage, bien on ne cherche pas nécessairement à savoir quelles sont toutes les sources atmosphériques pour déterminer qu'est-ce qu'on fait avec les sédiments.

LE PRÉSIDENT :

3335 C'est sûr que, Monsieur Bouchard, ce que je note aussi, c'est que là on a des caractérisations qui ont été faites de façon donc ponctuelle aux quais mais on ne connaît pas l'état ailleurs des sédiments grossis ou fins, ailleurs dans la baie de Sept-Îles. Donc c'est sûr que c'est difficile de savoir c'est quoi l'influence réelle, bien entendu, d'Alouette.

3340 **M. DENIS BOUCHARD :**

C'est ce qu'on veut dire. Ce que le Monsieur dit, premièrement, c'est relié au niveau atmosphérique, mais ce sont des inventaires nationaux des rejets de polluants du Canada donc

3345 ce sont des tonnages qui donnent O.K. dans l'air. C'est pour vérifier si ça peut influencer, bon, vous le savez.

3350 Donc ce qui est important de savoir c'est est-ce que ça peut, parce que là on le sait que ça peut se déposer, donc au niveau des retombées d'air, ça tombe dans l'eau puis après ça se sédimente. Ce qu'on veut savoir c'est est-ce que cette hypothèse de travail peut ou a été vérifiée ou n'a pas été vérifiée? Pour ce qui est du dragage, on est très conscient que ce n'est pas ça.

LE PRÉSIDENT :

3355 Mais ce que je comprends de la réponse de monsieur Michon, il dit, bon, nous dans un cas comme un programme de dragage, ce qui nous intéresse, c'est la gestion appropriée des sédiments en fonction de leur qualité. Donc monsieur Michon ne semble pas vouloir spéculer sur l'origine, par exemple, de la présence de HAP à certains endroits, ce qu'on doit comprendre de la réponse.

3360 **M. DENIS BOUCHARD :**

3365 Donc, ce que je veux bien préciser c'est que nous, ce qui est important c'est de savoir d'où vient la contamination. Parce que si on ne sait pas d'où vient la contamination, la contamination va continuer à se perpétuer dans la baie de Sept-Îles et il y a des intervenants précédents qui ont dit qu'il y a d'autres joueurs qui reviennent. Donc, vous comprenez?

LE PRÉSIDENT :

3370 Je comprends votre point de vue et d'ailleurs je vous invite à en parler dans un mémoire à la deuxième partie. On pourra échanger là-dessus et essayer de voir qu'est-ce qui pourrait être souhaitable pour obtenir une vision de l'ensemble parce que ce que je comprends, c'est qu'il faut réussir à commencer, disons, dans le cas de la baie de Sept-Îles, il faut commencer par un portrait pour savoir où sont les problèmes, de quelle nature ils sont, puis après ça, une fois qu'on a un portrait, c'est là qu'on peut commencer à dire, bien, les sources probables seraient, c'est très ponctuel ou si c'est diffus dans la baie, ce n'est pas la même origine. Mais ce que je comprends c'est que ces outils n'existent pas à l'heure actuelle.

3375 **M. DENIS BOUCHARD :**

3380 O.K. ce que je comprends bien, pour finaliser, c'est qu'il n'y a pas eu aucune étude ni lien qui s'est fait par rapport à ça, ni hypothèse, ni absolument rien, on ne sait pas.

LE PRÉSIDENT :

3385 C'est ce que je comprends de monsieur Michon.

M. PIERRE MICHON :

3390 Je suis à peu près certain qu'il n'y a pas d'étude qui fait des liens au moment où on autorise des émissions atmosphériques pour déterminer les teneurs acceptables. Je suis à peu près certain qu'on ne va pas aussi loin que de déterminer qu'est-ce qui pourrait être accumulé dans les sédiments.

M. DENIS BOUCHARD :

3395 Puis, il n'y a pas eu d'étude rien, rien de ça. C'est bien, c'est beau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3400 C'est ce qu'on comprend. Alors je vous remercie.

M. DENIS BOUCHARD :

3405 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3410 Alors nous allons mettre fin à la séance de cet après-midi dès 16 h 30. Donc, nous allons recommencer à 19 h ce soir et je peux confirmer que la première personne qui est inscrite pour passer ce soir, c'est monsieur Terry Kennedy.

Ça fait que ça vous va, Monsieur Kennedy, pour passer le premier ce soir.

AJOURNEMENT

3415 _____

3420

3425

Je soussignée, KARINE LAPERRIÈRE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3430

ET J'AI SIGNÉ :

3435

Karine Laperrière, s.o.b.